

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-491

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURRET, BONNEAU, DUFOUR,
Mmes HEURGUIER, PIOLINE, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE,
Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, MM. TRAVERT, AUGIER, BRUNEAU,
Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD,
Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, CAUCHY, M. MOURARET, Mme BIHEL,
M. SODINI, Mmes JOZEAU-MARIGNÉ, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),
M. VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Ville de Falaise	8 ^{ème} édition de la Fête des Jeux du 13 au 15 août 2010	1 500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-492

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, BONNEAU, DUFOUR,
Mmes HEURGUIER, PIOLINE, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE,
Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, MM. TRAVERT, AUGIER, BRUNEAU,
Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LOUWAGIE, M. DENIAUD,
Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, CAUCHY, M. MOURARET, Mme BIHEL,
M. SODINI, Mmes JOZEAU-MARIGNÉ, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),
M. VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Ville de Bayeux	17 ^{ème} édition du Prix Bayeux Calvados des correspondants de guerre du 4 au 9 octobre 2010	50 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-493

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURRET, BONNEAU, DUFOUR,
Mmes HEURGUIER, PIOLINE, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE,
Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, MM. TRAVERT, AUGIER, BRUNEAU,
Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LOUWAGIE, M. DENIAUD,
Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, CAUCHY, M. MOURARET, Mme BIHEL,
M. SODINI, Mmes JOZEAU-MARIGNÉ, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),
M. VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, un montant total de subventions de 24 050 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité d'organisation Festi Hand	Fémin'Hand Cotentin Tournoi élite du 20 au 22 août 2010 à Tourlaville et Cherbourg	1 000 €
Association Caennaise des élèves ingénieurs des travaux de la construction	Tournoi des écoles d'ingénieurs de Normandie le 14 octobre 2010 à Epron	1 000 €
Comité des Œuvres Sociales de la Région Basse-Normandie	Aide à l'acquisition de 41 abonnements en Seconde pour les matchs du Stade Malherbe Caen pour la saison 2010/2011	2 050 €
Association Vire VM	Retransmission des matchs du Stade Malherbe Caen pour la saison 2010-2011	20 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour le dossier du Comité d'organisation Festi Handi ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-494

sur l'exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, BONNEAU, DUFOUR,
Mmes HEURGUIER, PIOLINE, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE,
Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, MM. TRAVERT, AUGIER, BRUNEAU,
Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LOUWAGIE, M. DENIAUD,
Mme LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, CAUCHY, M. MOURARET, Mme BIHEL,
M. SODINI, Mmes JOZEAU-MARIGNÉ, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),
M. VALENTIN ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 9 abstentions (MM. AUGIER, BRUNEAU (pouvoir de Mme GAUGAIN), Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS),

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-495

sur le Fonds d'Interventions Régional : adhésion à « l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales »

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, BONNEAU, DUFOUR,
Mmes HEURGUIER, PIOLINE, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE,
Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, MM. TRAVERT, AUGIER, BRUNEAU,
Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LOUWAGIE, M. DENIAUD,
Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, CAUCHY, M. MOURARET, Mme BIHEL,
M. SODINI, Mmes JOZEAU-MARIGNÉ, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),
M. VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 8 abstentions (M. AUGIER, Mme GAUGAIN ayant donné pouvoir à M. BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS), M. BRUNEAU ne prenant pas part au vote,

- d'adhérer à « l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales » dont les statuts sont joints à la présente délibération ;

- de régler la cotisation d'un montant de 15 000 € (règlement qui sera effectué suite à l'appel de cotisation de cette Association) ;

- d'imputer la dépense sur les crédits de fonctionnement au chapitre 930 « Services Généraux » du budget de la Région ;

- de désigner le Président du Conseil Régional comme représentant de la collectivité au sein de l'Association ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-496

**sur l'aménagement du territoire : politique territoriale – conventions de programmation
2008-2010 – investissement – contrat de pays-agglomération 2000-2006 – demandes de
dérogation**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, MM. TOURRET,
BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme CAUCHY, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à
M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter et d'engager sur l'APCPER-5UCPER « Conventions territoriales pays, agglo, PNR, Caen métropole 07/13 » de 28 440 000 €, votée en 2008, un montant global de 217 496 €, ventilé comme suit :

- . 30 000 € au titre du dossier CP5U8134SI « convention de programmation du pays d'Alençon »,

- . 4 996 € au titre du dossier CP5U8303SI « Convention de programmation du Parc Naturel Régional du Perche »,

- . 182 500 € au titre du dossier CP5U8111SI « Convention de programmation du Pays d'Auge Expansion » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe ;

- de déroger aux dispositions du règlement général des subventions d'investissement adopté le 20 décembre 2001 et en conséquence d'autoriser le versement de 40 % du montant de la subvention lors de l'attribution de celles-ci pour les opérations figurant en annexe ;

- de proroger :

- d'un an le délai de commencement d'exécution pour l'opération relative à la restructuration du Parc Mendès France du quartier des Provinces à Cherbourg, dans le cadre du contrat de l'agglomération cherbourgeoise,

- de 4 ans le délai d'achèvement de l'opération d'aménagement paysager et de mobilier urbain de la zone d'activités de l'estuaire à Poilley, dans le cadre du contrat de pays de la Baie du Mont-Saint-Michel ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-497

**sur l'aménagement du territoire, de la prospective et de la planification : instruction
délégée FEADER 2007/2013 – axe IV LEADER**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

par :

- le GAL du Pays de la Baie du Mont Saint Michel (les rencontres de l'innovation durable),
- le GAL du Pays d'Alençon (promotion du forum « les trois jours de la mixité professionnelle » ;

• d'autoriser l'ASP, autorité de paiement du FEADER pour le programme LEADER, à verser au titre du dispositif 341B du PDRH « Acquisition des compétences et animation en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une stratégie locale de développement » :

- 33 522,17 € à l'association NOVEA,
- 2 877,12 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEFA) ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-498

sur l'aménagement du territoire, de la prospective et de la planification : politique d'accueil en milieu rural – repérage, sélection promotion d'initiatives innovantes et originales menées en milieu rural

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5UNPAM « Accueil de nouvelles populations » de 450 000 €, votée en 2010, un montant de 16 050,32 € au titre du dossier 10UACCUEIF « Accueil de nouvelles populations en milieu rural » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-499

sur l'aménagement du territoire : convention partenariale pour la réalisation d'une étude sur les mouvements migratoires résidentiels et pendulaires dans les pays bas-normands

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB - 5USPLA « Etudes et planification aménagement du territoire » de 300 000 € votée en 2010, un montant de 29 400,69 € au titre du dossier 10UETUDESF « Etudes et planification » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 29 400,69 € à la Direction Régionale de l'INSEE, pour la réalisation d'une étude sur les migrations résidentielles en Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-500

sur l'aménagement du territoire : rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel – visite d'une délégation de la Commission Européenne

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels des dépenses d'hébergement et de restauration, des personnes extérieures suivantes qui se rendent au Mont-Saint-Michel, le 24 septembre 2010 :

Direction Générale Politique Régionale de la Commission Européenne :

- M. José PALMA-ANDRES, Directeur
- M. Michele PASCA-RAYMONDO, Directeur Général Adjoint
- M. Michel WOLF, Chef d'Unité Adjoint de l'unité « France »
- M. Jérôme GLANTENAY, unité « France »
- M. Luigi NIGRI, Administrateur Principal
- Mme Cécile COMBETTE-MURIN, représentante de la Région à Bruxelles

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

- d'imputer ces dépenses sur le chapitre 937.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-501

**sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité –
Réserves Naturelles Régionales**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUBCPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 301 000 €, au titre du dossier CP5N5220SF « Stratégie biodiversité CPER », sur le chapitre 937 du budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention constitutive du groupement de commandes DREAL-Région pour l'identification, la cartographie et la mise en œuvre de la trame verte et bleue en Basse-Normandie, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-502

sur l'environnement : Parcs naturels régionaux – Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusées :

M. MOURARET , Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Parcs Naturels Régionaux » de 2 050 000 € votée en 2010, un montant de 63 750 € au titre du dossier 10NPNRF « Parcs Naturels Régionaux » sous dossier « Parc Normandie-Maine » ;

- sur l'APSUB « Parcs Naturels Régionaux » de 350 000 € votée en 2010, un montant de 66 250 € au titre du dossier 10NPNRI « Parcs Naturels Régionaux », sous-dossier « Parc Normandie-Maine » ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, les subventions suivantes :

sur le chapitre 937 du budget de la Région :

- 5 000 € pour la conservation et la valorisation des sites identitaires,
- 45 000 € pour l'organisation des manifestations 2010,
- 8 500 € pour la gestion exemplaire des espaces verts (phase 1),
- 5 250 € pour le Mémento du Parc du plan Agriculture et Climat,

sur le chapitre 907 du budget de la Région :

- 7 500 € pour la restauration de mares,
- 2 000 € pour l'acquisition de matériels de pleine nature de Moulins le Carbonnel,
- 4 250 € pour l'évaluation, la formation, la maintenance et la hotline du logiciel EVA,
- 5 000 € pour la restauration de la tourbière la Tablère, en contrepartie des crédits FEDER pour la biodiversité,
- 10 500 € pour le bilan énergétique du plan Agriculture-Climat,
- 2 250 € pour le développement de la filière chanvre du plan Agriculture-Climat,
- 4 500 € pour l'équipement informatique et bureautique,
- 8 000 € pour l'acquisition d'un véhicule,
- 15 000 € pour l'équipement de la Maison de la Pomme et de la Poire,
- 7 250 € pour le plan de gestion de la Bellière, en contrepartie des crédits FEDER pour la biodiversité ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers « conservation et valorisation des sites identitaires » et « évaluation, formation, maintenance et hotline du logiciel EVA » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-503

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

° sur l'APCPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 10 000 000 € votée en 2008, un montant de 356 180,05 € au titre du dossier CP5N5210SI « Milieux aquatiques Connaître Eduquer » sous-dossier « actions bassins versants »,

° sur l'APSUB « Préserver les ressources en eau » de 720 000 € votée pour 2010, un montant de 295,90 € au titre du dossier 10NEAUPOTI « Eau Potable AP »,

° sur l'AECPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 5 050 000 € votée en 2008, un montant global de 153 320,55 € ventilé comme suit :

- 53 320,55 € au titre du dossier CP5N5210SF « Milieux Aquatiques Connaître Eduquer », dont :
 - . 28 575,55 € pour les actions bassins versants,
 - . 24 745,00 € pour les actions connaissance-éducation,
- 100 000 € au titre du dossier CP5N5120SF « Risques littoraux » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » CPER

* à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

- 41 441 € pour la réalisation de travaux de rétablissement de la continuité écologique du Thar en 2010, pour un montant subventionnable de 138 138 €,
- 1 088 € pour la réalisation de travaux de restauration morphologique du Cagnard, pour un montant subventionnable de 3 626 € ;

* au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne :

- 89 649,75 € pour la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau du bassin de l'Airou en 2010, pour un montant subventionnable de 298 832,50 €,
- 113 016,30 € pour la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Sienne en 2010, pour un montant subventionnable de 376 721 €,

* au Syndicat Mixte de la Seulles et de ses affluents

- 80 745 € pour la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Seulles en 2010, pour un montant subventionnable de 269 150 €,

* au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val d'Huisne :

- 30 240 € pour la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau du bassin de l'Huisne en 2010, pour un montant subventionnable de 100 800 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 295,90 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, pour un montant total de 2 823,35 €, conformément au tableau joint en annexe,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » CPER

- 19 770 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour l'animation du SAGE Douve-Taute en 2010, pour un montant subventionnable de 39 540 €,
- 2 825,55 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe pour réaliser des actions de communication dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de l'Huisne, pour un montant subventionnable de 20 930 €,
- 5 980 € au Conseil Général de la Mayenne pour un poste d'animateur du SAGE de la Mayenne à 0,8 ETP en 2010, pour un montant subventionnable de 52 000 €,
- 24 745 € à l'Institut National de Recherche Agronomique de Rennes pour la réalisation d'une étude sur la recolonisation de trois fleuves bas-normands par les poissons migrateurs – phase 2, pour un montant subventionnable de 215 276,51 €,
- 100 000 € au Syndicat Mixte du Littoral Normand pour la mise en œuvre du Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard (1^{ère} année), pour un montant subventionnable de 300 000 € ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat Mixte du Littoral Normand, la convention relative à la mise en œuvre du Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard - 1^{ère} année (2010-2011), jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-504

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusées :

M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'APCPER « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant global de 239 398,54 €, au titre du dossier CP5N5110SI « Plan Climat INV CPER », ventilé comme suit :

- . 120 813,52 € pour les économies d'énergie,
- . 118 585,02 € pour le volet territorial ;

- d'affecter :

- sur l'APCPER « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant global de 1 312 128,53 €, au titre du dossier CP5N5110SI « Plan Climat INV CPER », ventilé comme suit :

- . 224 724,22 € pour les économies d'énergie,
- . 1 053 264,31 € pour les énergies renouvelables,
- . 34 140,00 € pour le volet territorial,

- sur l'AECPER « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant global de 118 070 € au titre du dossier CP5N5110SF « Plan Climat FONCT CPER », ventilé comme suit :

- . 45 840 € pour les économies d'énergie,
- . 31 050 € pour les énergies renouvelables,
- . 41 180 € pour le volet territorial,

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

❑ au titre du dossier « Economie d'énergie »

Diagnostic énergétique

- 630 € à la Communauté de Communes Villers Intercom (14) pour la réalisation d'un pré-diagnostic opérationnel de l'atelier de technologie du collège (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 900 € HT),

- 1 800 € à la société ARQANA pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de la société (60 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 000 € HT),

- 3 000 € à SAS Moteurs JM à Domfront (61) pour la réalisation d'un pré-diagnostic (54 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 534 € HT),

- 1 925 € à la SCEA Haras de son Altesse l'Aga Khan au Mesnil Mauger (14) pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique du Haras d'Ouilly (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 750 € HT),

- 1 925 € à la SCEA Haras de son Altesse l'Aga Khan au Mesnil Mauger (14) pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique du Haras de Tupot (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 750 € HT),

- 1 925 € à la SC HIS Highness the AGA Khan's studs au Mesnil Mauger (14) pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique du Haras de Bonneval (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 750 € HT),

- 1 925 € à la SC HIS Highness the AGA Khan's studs au Mesnil Mauger (14) pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique du Haras de Saint-Créspin (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 750 € HT),

- 1 960 € à la Commune de Percy (14) pour la réalisation d'un pré-diagnostic de la salle omnisport (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 800 € HT),

- 1 260 € à la Commune de Cesny-aux-Vignes (14) pour la réalisation de diagnostics énergétiques sur 3 bâtiments (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 800 € HT),

Bilan Carbone®

- 4 800 € à COTILAS à Lisieux (14) pour la réalisation d'un Bilan Carbone® de l'Intermarché (60 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 000 € HT),

- 8 617 € à Blangy Pont L'Evêque (14) pour la réalisation d'un Bilan Carbone® (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 12 310 € HT) ;

HQE-Défi'BAT

- 1 365 € à la Communauté de Communes de Lessay (50) pour une simulation thermique dynamique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 950 € HT),

- 150 000 € à l'EHPAD de Montebourg pour la construction du nouvel établissement de santé (1,6 % de la dépense de subventionnable s'élevant à 8 600 000 €) ;

Transport

- 9 632,22 € au Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel (50) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement du covoiturage à l'échelle de leur territoire (25 % de la dépense subventionnable s'élevant à 38 530 € HT),

- 13 960 € à la Ville de Coutances pour l'aide au développement de l'usage du vélo à assistance électrique (25 % de la dépense subventionnable s'élevant à 55 838 € HT),

- 20 000 € au Centre Hospitalier Public du Cotentin Valognes à Cherbourg (50) pour l'aide à l'élaboration du Plan de Déplacement de l'Etablissement (36 % de la dépense subventionnable s'élevant à 55 838 €) ;

au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 20 046,60 € à l'EARL de la Fieffe à Colombe (50) pour l'acquisition d'une chaudière bois et d'un mini réseau de chaleur (28 % de la dépense subventionnable s'élevant à 71 500 € HT) ;

Méthanisation

- 23 380 € à Biomasse-Normandie à Caen (14) pour la réalisation d'une étude sur la mise en œuvre d'unités collectives de méthanisation en Basse-Normandie (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 58 450 €) ;

Géothermie

- 5 016,71 € à la commune de Hardinvast (50) pour l'acquisition d'une pompe à chaleur (15 % de la dépense subventionnable s'élevant à 33 444,71 € HT) ;

Photovoltaïque pro

- 45 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionné dans le tableau joint en annexe 1 pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans des exploitations agricoles ;

Eolien pro

- 25 050 € au bénéficiaire de la prime régionale mentionné dans le tableau joint en annexe 2 pour l'installation d'une éolienne,

- 26 521 € à Wind Building Engineering SAS à Esquay-sur-Seulles pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'une éolienne urbaine (27 % de la dépense subventionnable s'élevant à 97 978 €),

Eolien individuel

- 4 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 3 pour l'installation d'éoliennes individuelles,

Géothermie individuelle

- 3 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 4 pour l'installation de pompes à chaleur dans des habitations principales ;

Dispositif chèque

- 901 250 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie » aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés en annexe 5, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2010-07) ;

❑ au titre du dossier « Volet Territorial »

- 14 000 € à la commune de Courseulles-sur-Mer (14) pour la réalisation d'une étude Approche Environnementale de l'Urbanisme (69 % de la dépense subventionnable s'élevant à 20 250 €),

- 14 000 € à la Communauté de Communes de Cherbourg (50) pour la réalisation d'un Bilan Carbone® patrimoines et services (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 20 000 €),

- 6 140 € à la Communauté de Communes du Pays Hayland pour la réalisation d'un Agenda 21 (18,1 % de la dépense subventionnable s'élevant à 33 948,36 €) ;

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

❑ au titre du dossier « Economie d'énergie »

- 10 000 € à l'ARDES à Caen (14) pour la création et l'animation du réseau éco-événements COSMOSE (41,7 % de la dépense subventionnable s'élevant à 23 950 € HT) ;

- 3 800 € au Théâtre Municipal de Coutances (50) pour l'extension du stock de gobelets réutilisables - Manche (33 % de la dépense subventionnable s'élevant à 11 524 € HT),

- 3 500 € à l'ESAT de Colombelles à Caen (14) pour la création du stock de gobelets réutilisables - Calvados (13 % de la dépense subventionnable s'élevant à 26 406 € HT),

- 1 790 € au Festival Music Azimut à Flers (61) pour la création du stock de gobelets réutilisables - Orne (33 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 370 € HT),

- 2 000 € à la CDC de Saint-James (50) pour l'organisation d'un village du développement durable du 25 au 27 septembre prochain (10 % de la dépense subventionnable s'élevant à 20 000 € HT),

- 5 000 € à l'Association Chauffer dans la Noirceur à Montmartin-sur-Mer pour l'organisation du festival « chauffer dans la noirceur » du 16 au 18 juillet 2010 (1,5 % de la dépense subventionnable de 330 718 € HT),

- 7 000 € aux Courants de la Liberté à Caen (14) pour l'organisation d'une éco-course les 11,12 et 13 juin 2010 (1,3 % de la dépense subventionnable s'élevant à 527 500 € HT),

- 2 500 € au GRAINE Basse-Normandie pour la mise en place d'un tableau de bord (20,6 % de la dépense subventionnable de 12 100 € TTC),

- 3 500 € au GRAINE Basse-Normandie pour l'organisation des rencontres régionales 2010 (26,8 % de la dépense subventionnable de 13 020 € TTC),

- 3 500 € au GRAINE Basse-Normandie pour l'organisation des journées d'échanges thématiques (53,9 % de la dépense subventionnable de 6 500 € TTC),

- 3 250 € au Centre Technique Régional de la Consommation de Basse-Normandie à Caen (14) pour la mobilisation des petits bailleurs privés sur l'énergie (49,4 % de la dépense subventionnable de 6 557 € TTC) ;

❑ au titre du dossier « Energies renouvelables »

- 10 550 € à Profession Bois pour l'organisation d'un colloque à Bayeux (49,4 % de la dépense subventionnable de 21 300 € TTC),

- 12 000 € à Profession Bois pour l'organisation du « Mois du Bois » (26 % de la dépense subventionnable de 46 100 € TTC),

- 2 500 € à Profession Bois pour la charte Bois bûche (17 % de la dépense subventionnable de 15 000 € TTC),

- 6 000 € à la commune de Chanu pour l'organisation du Salon Bois-Energie à Chanu les 25 et 26 septembre 2010 (19,6 % de la dépense subventionnable de 30 650 € TTC) ;

❑ au titre du dossier « Volet Territorial »

- 16 000 € au CAUE 61 pour le financement de la 3^{ème} année de fonctionnement CEP – 2010 (19,6 % de la dépense subventionnable de 81 701,49 € TTC),

- 25 180 € à l'Agence Manche Energie à Saint-Lô (50) pour le financement de la 3^{ème} année de fonctionnement CEP – 2010 (40 % de la dépense subventionnable de 62 950 € TTC) ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

• d'annuler la subvention de 20 457,50 € attribuée par délibération n° 10-186 du 5 mars 2010 à Biomasse-Normandie à Caen, pour la réalisation d'une étude pour la mise en œuvre d'unités collectives de méthanisation en Basse-Normandie,

• de désengager pour un montant total de 385 800 €, les sommes mentionnées dans les tableaux joints en annexe 6, dans le cadre du dispositif « chèque éco-énergie Basse-Normandie » ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-505

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusées :

M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Agir pour un développement durable » de 635 000 €, votée en 2010, un montant de 77 000 €, ventilé comme suit :

- 2 000 € au titre du dossier 10NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Communication et information »,
- 25 000 € au titre du dossier 10NAG21REF « Agenda 21 régional »,
- 50 000 € au titre du dossier 10NIRD2F « IRD2 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 2 000 € au Club Alpin Français de Caen, pour l'organisation du 10^{ème} Congrès national de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne, sur un montant subventionnable de 60 770 € ;

- de modifier la délibération n° 10-413 du 25 juin 2010 comme suit :

- d'affecter sur **l'AESUB** « Agir pour un développement durable » de **635 000 €** votée en **2010**, un montant de 22 750 € au titre du dossier « Education au développement durable », sous-dossier « Education et formation » (et non d'affecter sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 825 000 € votée en 2009 ») ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-506

**sur les transports ferroviaires : produit ligne Baie – reversement de la compensation au
Conseil Général de la Manche**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, MM. TOURRET, BONNEAU, MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusées :

Mmes CAUCHY, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » de 61 974 275 € votée en 2010, un montant de 1 857 € au titre du dossier 10 QBFETAR « Tarifications TER », sous-dossier « Pass Ligne Baie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 1 857 € au Département de la Manche, au titre de la compensation de l'utilisation des pass Ligne Baie sur le réseau Manéo ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-507

sur les transports ferroviaires : convention relative aux études d'avant-projet pour la mise en accessibilité de la gare de Sées sur le périmètre de Réseau Ferré de France (RFF)

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, MM. TOURRET, BONNEAU, MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusées :

Mmes CAUCHY, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 4 000 000 € votée pour 2010, un montant de 109 068 € au titre du dossier 10QBFGAR « rénovation des gares », sous-dossier « mise en accessibilité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à Réseau Ferré de France (RFF), une subvention de 109 068 € (soit un taux d'intervention de 75 %), pour la réalisation des travaux concernant la mise en accessibilité personne à mobilité réduite (PMR) de la gare de Sées ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante et jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-508

sur les communications et les transports : 1 % paysage et développement - Manche

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, MM. TOURRET, BONNEAU, MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusées :

Mmes CAUCHY, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 06-734 du 18 septembre 2006, en autorisant la SHEMA, à terminer son opération de préverdissement de la zone d'activité de la zone d'activité de l'estuaire sur la commune de Poilley avant le 6 octobre 2011 inclus ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-509

sur les communications et les transports : la Basse-Normandie : Une vélo-Région

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, MM. TOURET, BONNEAU, MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusées :

Mmes CAUCHY, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Vélos-urbains » de 100 000 € votée en 2010, un montant de 2 216,86 € au titre du dossier 10QBRVF « Vélos AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 2 216,86 € à l'Association TRAGES, pour l'organisation d'ateliers de réparation et de sensibilisation sur le vélo auprès du grand public ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- la subvention sera versée en une fois, sur demande de versement de subvention de l'Association, accompagnée d'un état des dépenses réalisées certifié ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-510

sur le Développement Numérique du Territoire : Schéma Directeur d'Aménagement Numérique pour le département de la Manche

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, MM. TOURET, BONNEAU, MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusées :

Mmes CAUCHY, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention d'un montant maximum de 50 000 € au Syndicat Mixte Manche Numérique, pour la réalisation du Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique du département de la Manche, avec un taux d'intervention de 12,50 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante avec le Syndicat Mixte Manche Numérique,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-511

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé et opérations de développement local

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, MM. TOURRET, BONNEAU, MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusées :

Mmes CAUCHY, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB 5VLOGO « Logement opérations de développement local » de 410 000 € votée pour 2010, un montant de 3 900 € au titre du dossier 10VLOGEME1 « opérations de développement local AP », correspondant à la demande de l'ANAH pour Monsieur Stéphane GALLIS,

- sur l'AESUB 5VLOGO « Logement opérations de développement local » de 200 000 € votée en 2010, les montants suivants :

- . 5 829,75 € au titre du dossier 10VLOGEMEF « Opérations de développement local AE »,

- . 3 970,80 € au titre du dossier 10VLOGEMEF « Opérations de développement local AE » ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre de la réhabilitation de l'habitat privé,

- 3 900 € pour Monsieur Stéphane GALLIS, dans le cadre de travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs,

- * sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre des Opérations de Développement Local,

- 5 829,75 € à la Communauté de communes de l'Agglomération Saint-Loise, pour l'étude pré-opérationnelle d'OPAH, représentant 15 % du montant hors taxe de 38 865 €,

- 3 970,80 € au Pays d'Alençon, pour deux études pré-opérationnelles d'OPAH, représentant 15 % du montant hors taxe de 26 472 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers :

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-512

sur le logement des jeunes

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, MM. TOURET, BONNEAU, MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusées :

Mmes CAUCHY, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB - 5VJEUN « logement des jeunes » de 200 000 € votée en 2010, un montant de 15 000 € au titre du dossier 10VLOGJEUF « logement des jeunes » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre du logement des jeunes, une subvention de 15 000 € au CLLAJ de l'Agglomération Granvillaise ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante entre la Région Basse-Normandie et le CLLAJ de l'Agglomération Granvillaise, conformément à la convention-type jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-513

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, MM. TOURRET, BONNEAU, MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusées :

Mmes CAUCHY, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB 5UVRU « Rénovation urbaine » de 8 000 000 € votée en 2010, un montant de 689 115 € au titre du dossier 10UANRUI « Rénovation Urbaine AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 571 693 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville, pour l'opération « Restructuration des voiries et réseau de l'avenue de Normandie, représentant 30 % du montant hors taxe de 1 905 642 € HT,

- 117 422 € à l'ESH Les Cités Cherbourgeoises, pour l'opération « Rénovation de 204 logements quartier des Provinces, représentant 2,7 % du montant hors taxe de 4 343 390,41 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces deux dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-514

sur la politique de la ville : appel à projets « Réinventons la ville » - renouvellement des actions expérimentales de l'édition 2009

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, MM. TOURRET, BONNEAU, MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS.

Sont excusées :

Mmes CAUCHY, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5UVIL « politique de la ville » de 235 000 € votée en 2010, un montant de 18 500 € au titre du dossier 10UCOHESOF « politique de la ville » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'appel à projets « Réinventons la ville », un montant de 18 500 €, réparti conformément aux annexes I et II ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier versement à la signature de la convention bipartite « Association – Conseil Régional » à hauteur maximum de 70 % du montant de la subvention,

- le solde, à réception du bilan d'évaluation de l'action réalisée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-515

sur le soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, MM. TOURRET, BONNEAU, MOURARET, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusées :

Mmes CAUCHY, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A « actions de solidarités » de 197 487 € votée en 2010, un montant de 1 800 € au titre du dossier 10HPREVSFAF « actions de prévention pour la santé AE » sous-dossier 10HSOLIDAR « actions de solidarités AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarités, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
Association Handicap International Vivre debout 16 Rue Rognon 69363 Lyon Cedex 07	La 16 ^{ème} année consécutive pour ériger des pyramides de chaussures dans 30 villes de France dont Argentan qui se déroulera le samedi 25 septembre 2010 afin de lutter contre les mines antipersonnels et les bombes à sous-munitions.	500 €
Association Soins Palliatifs du Sud – Manche Hôpital local 50240 Saint-James	L'accompagnement des patients en fin de vie à l'unité de soins palliatifs de l'hôpital local de Saint-James et formation des bénévoles.	500 €
Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche Les Unelles, rue St Maur 50200 Coutances	L'accompagnement, la défense et la représentation des devenus sourds et malentendants, pour l'information, la prévention, la sensibilisation et la formation du public, des malentendants et des institutions.	800 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-516

**sur le Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle :
Politique régionale de prévention et de réduction des sorties du système
éducatif sans qualification**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET , Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 120 400 € votée en 2010, un montant de 20 500 € au titre du dossier 10JPOUTILS « Outils de Pilotage et d'animation du PRDFP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme outils de pilotage et d'animation du PRDFP, une subvention de 20 500 € au GIP-FCIP de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-517

sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : les équipements et le fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET , Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de désaffecter :

- sur l'APMO « Equipements des lycées » de 6 200 000 € votée en 2010, un montant de 113 476,42 € au titre du dossier 10LMATINFI Achat de matériel informatique lycées,
- sur l'AESUB « Dotations de fonctionnement lycées » de 29 640 000 € votée en 2010, un montant de 50 000 € au titre du dossier 10LFORFAIF Financement fonctionnement des établissements privés,
- sur l'AP «équipements des établissements publics» de 6 000 000 € votée en 2005, un reliquat de 52 909,77 € de la subvention de 650 000 € accordée au lycée Paul Cornu de Lisieux, au titre du dossier « mise aux normes du parc machines industrie graphique »,
- sur l'AP de type SUB « Equipement des lycées » de 7 878 020 € votée en 2009, un reliquat de 2 320,87 € de la subvention de 6 500 € accordée au lycée Mézen d'Alençon (Orne) au titre du dossier « Equipements pédagogiques et service général des EPLE », pour l'acquisition de 3 oscilloscopes numériques. L'acompte de 75 % ayant déjà été versé, l'achat du matériel en question étant inférieur au montant de l'acompte versé, et ayant bénéficié d'un apport de l'ANFA d'un montant de 2 000 €, un ordre de reversement de 2 695,87 € sera émis par la Paierie Régionale ;

• d'affecter :

- sur l'APMO « Equipements lycées » de 6 200 000 €, votée en 2010, un dossier 10LCABLAGI « Exécution de travaux de câblage » d'un montant de 113 476,42 €,
- sur l'AESUB « Dotations de fonctionnement lycées » de 29 640 000 €, votée en 2010, les montants suivants :
 - . 45 000 € au titre du dossier 10LDOTATIF Financement fonctionnement des établissements publics,
 - . 5 000 € au titre du dossier 10LFRAISF Frais divers ;

• d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements des lycées publics

- 96 subventions d'un montant total de 724 931,40 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe 1,
- 8 subventions d'un montant total de 38 191,40 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe 2,

au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés

- 1 subvention de 6 593,11 € au titre de l'aide à l'investissement des lycées privés pour la MFR de Cerisy-Belle-Etoile, conformément à l'annexe 3 ;

* sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 7 subventions d'un montant total de 94 000,40 €, pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe 4,

- 8 subventions d'un montant total de 81 075,10 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics, conformément à l'annexe 5,

- 100 000 € au lycée agricole du Manoir de Saint-Hilaire du Harcouët, compte tenu des difficultés financières réelles de l'établissement, qui seront prises en compte éventuellement pour le calcul de la dotation régionale 2011. L'établissement devra présenter un plan de redressement pluriannuel.

- d'annuler :

au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés

- un montant partiel de 9 361,59 € de la subvention de 21 159 € accordée par délibération n° 10-415 du 25 juin 2010 à la MFR de Cerisy-Belle-Etoile (Orne), l'établissement ayant transmis deux fois les mêmes devis. Le montant de 9 361,59 € reste affecté au chapitre 902 pour l'aide à l'investissement des lycées privés, la Fédération Régionale des MFR devant arbitrer ultérieurement sur la nouvelle destination de cette somme.

- de modifier :

- la délibération n° 09-876 du 29 novembre 2009 comme suit : la subvention de 10 000 € accordée au lycée « La Roquette » de Coutances (Manche) dans le cadre d'une démarche de labellisation « lycée des métiers du bâtiment » : accueil de « la maison pour agir » de novembre 2009 à janvier 2010, est réaffectée à l'acquisition de divers équipements nécessaires à la filière Finitions,

- la délibération n° 04-749 du 19 novembre 2004 comme suit :

- la subvention de 1 800 € accordée au lycée « Mézen » à Alençon (Orne) pour le remplacement de la trancheuse à jambon n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 191,24 €, est réaffecté à l'acquisition d'une essoreuse à légumes,
- la subvention de 45 000 € accordée au lycée « Paul Cornu » à Lisieux (Calvados) pour la remise en état partiel de l'éclairage de l'établissement n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 11 142,77 € est réaffecté pour compléter les travaux du système d'alarme des locaux ;

- la délibération n° 01-150 du 16 mars 2001 comme suit : les subventions de 530 000 Francs, 300 000 Francs, 1 170 000 Francs accordées au lycée « Paul Cornu » à Lisieux (Calvados) pour l'acquisition d'équipements en lien avec l'industrie graphique, l'impression, la sérigraphie et la reliure n'ayant pas été utilisées en totalité, le solde, soit 10 439,12 €, est réaffecté au financement de la mise aux normes du parc machines industrie graphique,

- la délibération n°05-532 du 11 juillet 2005 comme suit : la subvention de 650 000 € accordée au lycée « Paul Cornu » à Lisieux (Calvados) pour l'acquisition d'une presse OFFSET 4 couleurs n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 17 387,45 €, est réaffecté au financement de la mise aux normes du parc machines industrie graphique,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision concernant :

- les subventions accordées en faveur des lycées Pierre et Simon Laplace et Victor Lépine de Caen, les établissements ayant dû commander les travaux compte-tenu de l'urgence,

- la subvention accordée en faveur du lycée ingénieur « Cachin » de Cherbourg (Manche), l'établissement ayant dû engager les travaux début juin 2010 pour que les formations BAC Pro TISEC et TMSEC puissent être enseignées dès la rentrée 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le lycée « Robert de Mortain » à Mortain (Manche), la convention jointe en annexe 6, relative à l'hébergement de 29 internes filles et/ou garçons (plus 1 chambre de surveillant), pour la période allant du 1er septembre au 30 juin 2011, la contribution financière s'élevant à 13 000 €,

- avec le Conseil Général du Calvados, la convention jointe en annexe 7, relative à la mise à disposition du lycée Alain Chartier à Bayeux (Calvados), de deux logements de fonction attribués par nécessité absolue de service, sans compensation financière par le Conseil Général du Calvados. Cette convention a été sollicitée par le collège et le lycée afin de fixer les conditions d'occupation des deux logements lorsque les personnels du lycée ne les occupent pas par nécessité absolue de service, en raison de dérogations accordées ou de poste non pourvu,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-518

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET , Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 11 subventions d'un montant total de 29 507,56 €, conformément à l'annexe technique jointe ;

- de modifier :

- la délibération n° 08-453 du 19 juin 2008 comme suit : la subvention de 14 000 € accordée au lycée Mézen à Alençon (Orne) pour l'acquisition d'un lave-batterie n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 321,37 €, est réaffecté à la participation à l'acquisition de la cellule de refroidissement,

- la délibération n°10-178 bis du 5 mars 2010 comme suit : la subvention de 9 672,25 € accordée au lycée Mézen à Alençon pour l'acquisition d'un four à cuisson vapeur n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 694,51 €, est réaffecté à la participation à l'acquisition de la cellule de refroidissement,

Une autorisation d'achat a été donnée au vu de l'urgence soulignée par l'établissement.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-519

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET , Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

au titre du fonds social régional

- 36 subventions d'un montant total de 77 871,49 € conformément à l'annexe 1,

au titre de la mobilité internationale

- 38 dotations de fonctionnement d'un montant total de 241 967 €, conformément à l'annexe 2,

au titre du budget participatif 2010 - 2011

- 14 subventions pour un montant total de 97 667 €, représentant un premier versement de 65 550,25 €, conformément à l'annexe 4,

au titre de politique éducative

- 65 170 € au Mémorial, conformément à l'annexe 5,

- 70 000 € au Centre Régional de Documentation Pédagogique, conformément à l'annexe 6

Au titre du PRDF,

* dans le cadre des débats en langues étrangères :

- 1 000 € au lycée Victor Hugo de Caen, pour un débat en anglais,

- 1 000 € au LEGT Alain d'Alençon, pour un débat en espagnol,

- 1 000 € au LEGT Marie Curie de Vire, pour un débat en allemand,

* dans le cadre de la 19^{ème} édition du Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Jeunes Filles :

- 17 prix de 1 000 € chacun, soit un montant total de 17 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - avec le MEMORIAL de Caen, la convention jointe à l'annexe 5,
 - avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique, la convention jointe à l'annexe 6,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-520

**sur le fonctionnement des lycées publics – occupation du domaine public régional –
redevance d’occupation**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET , Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer à 9 282 € le montant annuel des redevances applicables à chacune des autorisations d'occupation du domaine public suivantes, versées à la Région pour le maintien des équipements de téléphonie mobile sur le toit de l'internat du lycée « Charles de Gaulle » à Caen, du lycée « Malherbe » à Caen et du lycée « Pierre Simon de Laplace » à Caen ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-521

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET , Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 770 500 € votée pour 2010, un montant de 542 400 € au titre du dossier 10ESMOBINF « favoriser la mobilité des jeunes à l'international » ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, les subventions les suivantes :

au titre de l'aide à la mobilité internationale, conformément à l'annexe jointe,

- 44 400 € à INTECHMER (CNAM),
- 800 € à l'Ecole Supérieure d'Arts et Médias de Caen, gérée par la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer,
- 215 100 € à l'Ecole de Management de Normandie,
- 283 100 € à l'Université de Caen Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention signée le 21 juillet 2009 avec l'ENSICAEN relative à la participation régionale à l'acquisition d'équipements pour la formation d'ingénieurs « mécanique et génie des matériaux » portant la date butoir de production des justificatifs de la 2^{ème} tranche d'aide du 30 novembre 2010 au 30 juin 2011,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-522

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :
 - une bourse d'études d'un montant de 2 773,40 € à Marie Dit Guilmain Floriane, inscrite en formations sanitaires et sociales. Cette bourse sera versée en une seule fois, fin octobre 2010 ;
 - des bourses d'études aux étudiants et élèves ayant fait un recours pour un montant total de 3 962 €, conformément au tableau joint en annexe 1b ;
 - une bourse d'études d'un montant de 3 962 €, correspondant à un 6^{ème} échelon, à Habiba GELY, élève en formation de technicienne d'intervention sociale et familiale à Alençon ;
- de supprimer le nom des étudiants repris dans le tableau figurant à l'annexe 1a, pour un montant de bourses à reverser ;
- de modifier le montant des bourses accordé aux ambulanciers par délibération n°10-317 du 28 mai 2010, conformément à l'annexe 2,
- d'annuler la 2^{ème} bourse d'études d'un montant de 3 962 € accordée à tort à Mme Anne DURAND, en lieu et place de Mme Habiba GELY, par délibération n°10-317 du 28 mai 2010, suite à un problème informatique ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec Pôle Emploi la convention 2010 de financement d'action de formation professionnelle, jointe à l'annexe 3,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-523

sur la Direction des Bâtiments Régionaux – Lycées publics

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET , Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'APMO 5LBAT « Bâtiments » de 12 160 000 € votée en 2010, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les dotations de fonctionnement complémentaire suivantes :

- 15 883 € au lycée professionnel « La Roquette » à Coutances pour l'installation et la location de 4 classes mobiles pour la période d'octobre 2010 à janvier 2011 durant les travaux de rénovation de façades et de locaux dans le bâtiment internat,

- 31 123 € au lycée « Laplace » à Caen, pour la location de classes mobiles pour la période d'août à décembre 2010 durant les travaux de réfection de toitures et façades ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-524

sur la Direction des Bâtiments Régionaux – dossier DEFIBAT

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET , Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 10 abstentions : MM. AUGIER, BRUNEAU (pouvoir Mme GAUGAIN), Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

- de déposer une demande de subvention DEFIBAT pour la construction d'un lycée de l'hôtellerie, de la restauration et de boulangerie d'Ifs, à hauteur de 150 000 € HT ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-525

sur la jeunesse et les sports : projet territorial Jeux Equestres Mondiaux – compétitions équestres

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET , Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion des sports équestres » de 700 000 € votée pour 2010, un montant de 27 000 € pour le dossier 10GPSE « Aide à l'organisation d'événements équestres » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'organisation d'événements équestres, un montant total de subventions de 27 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-526

sur la jeunesse et les sports : aide à l'organisation d'événements sportifs

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET , Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien aux événements sportifs » de 490 000 € votée pour 2010, un montant de 8 500 € au titre du dossier 10GEV « Aide à l'organisation des événements sportifs » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 8 500 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité pour l'Association « Duo Normand », pour l'organisation d'une course cycliste le 19 septembre 2010 à Marigny (Manche) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-527

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET , Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, un montant total de subventions de 238 800 €, réparti conformément aux tableaux joints en annexe 1 et 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-528

sur la jeunesse et les sports : organisation des Jeux Equestres Mondiaux en 2014

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mmes FÉRET, GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

M. MOURARET , Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion des sports équestres » de 10 000 000 € votée pour 2010, un montant de 251 700 € pour le dossier 10GJEM « Aide à l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux, une subvention de 251 700 € au GIP JEM Normandie 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-529

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique de la jeunesse, un montant total de subventions de 78 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-530

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, une subvention de 9 000 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-531

**sur la vie associative : emploi et formation dans les entreprises et les associations – aide
à l'emploi**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET,
Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL,
M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité, par 21 voix pour et 10 voix contre (MM. AUGIER, BRUNEAU (pouvoir de Mme GAUGAIN), Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS) pour ce qui concerne le dossier 10JAEMTF « Aide à l'emploi des emplois tremplins »

- d'affecter :

- sur l'AE de 2 963 967 € votée pour 2010 pour l'aide à l'emploi, les montants suivants :

- . 15 395 € sur le dossier 10JAEDR « Aide à l'emploi des adultes relais »,
 - . 256 666 € sur le dossier 10JAEMTF « Aide à l'emploi des emplois tremplins ventilé comme suit :
 - ° 35 000€ sur le sous-dossier 10JPERENNE « Aide à l'accompagnement à la pérennisation des « emplois tremplins »,
 - ° 221 666 € sur le sous-dossier 10JAEMT « Aide à l'emploi des emplois tremplins »,

- sur l'AP de 80 000 € votée pour 2010 pour les investissements liés aux emplois tremplins, un montant de 4 000 € sur le dossier 10JAEINV « Aide à l'investissement des emplois tremplins » ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 4 000 € au titre de l'aide à l'investissement des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 1,

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 198 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 1,

- 35 000 € au titre de l'aide à l'accompagnement à la pérennisation des « emplois tremplins », conformément à l'annexe 2,

- une somme prévisionnelle de 15 395 € (aide réactualisée chaque année au 1^{er} juillet) au titre de l'aide à l'emploi des « adultes relais », conformément à l'annexe 3 ;

- de modifier les délibérations comme suit :

- * n° 08-664 du 19 septembre 2008

- la subvention de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « Centre Social de la Croix Mercier » à Alençon (Orne), est portée à 41 666 €, dans la mesure où la salariée remplaçant le premier titulaire du poste peut-être reconnue « public prioritaire »,

- * n° 09-980 du 18 décembre 2009

- la subvention de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « Union Sportive d'Aunay-sur-Odon » à Aunay-sur-Odon (Calvados), est portée à 48 000 € dans la mesure où le salarié recruté peut-être reconnu « public prioritaire » ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date du début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2004 et modifié en Assemblée Plénière les 16 décembre 2005 et 23 octobre 2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N° 10-532

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur la culture : création et diffusion artistique et culturelle

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURRET,
Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL,
M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mme FÉRET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en charge aux frais réels les dépenses liées au transport, à l'hébergement et à la préparation linguistique et culturelle de la délégation dans le cadre du contrat 2010 Leonardo Mobilité Pro ;

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 274 245,50 € pour le dossier 10FCREDIFF « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'APSUB « Culture » de 5 924 381 € votée pour 2010, un montant de 172 577,33 € pour le dossier 10FCREDIFI « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- 274 245,50 €, conformément à l'annexe 1,

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région*

- 172 577,33 €, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes, pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- . proposition du service technique de contrôle,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant financier 2010 relatif à la convention de développement cinématographique passé entre l'Etat, la Région et le Centre National de la Cinématographie 2007-2010, joint en annexe,

- le contrat 2010 Leonardo Mobilité Pro, dans le cadre du programme d'Education et de Formation Tout au Long de la Vie entre l'agence Europe-Education-Formation France et la Région, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-533

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET,
Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL,
M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mme FÉRET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 225 000 € pour le dossier 10FANIMTER « Animation des territoires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 225 000 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers de l'Office Départemental de la Culture de l'Orne et de l'Association Culturelle de Valognes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-534

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET,
Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL,
M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mme FÉRET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

- l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 42 500 € pour le dossier 10FEDUCARF « Education artistique et culturelle »,

- l'APSUB « Culture » de 5 924 381 € votée pour 2010, un montant de 14 155,84 € pour le dossier 10FEDUCARI « Education artistique et culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 42 500 €, conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 14 155,84 €, conformément à l'annexe 2 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - . présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 10-427 du 25 juin 2010 comme suit :
la subvention de 1 250 € attribuée initialement à l'Association L'atelier composite, est accordée à **l'Association SMART FR PRODUCTION DE PROJETS**, pour un laboratoire de résidence de création médiation autour du mapping (Vjing) avec le Centre Pleine Nature de Pont d'Ouilly ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-535

sur la culture, la jeunesse et sports et le développement durable : convention ARDES

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET,
Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL,
M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mme FÉRET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 10 000 € pour le dossier 10FANIMTER « Animation des territoires » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), sise à Caen, pour l'animation des événements éco-responsables de Basse-Normandie ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les actions réalisées par l'ARDES dans le cadre de la convention 2010, afin de prendre en compte l'ensemble des actions menées sur l'année ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention entre la Région Basse-Normandie et l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-536

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET,
Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL,
M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mme FÉRET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Culture » de 5 924 381 € votée pour 2010, un montant de 180 851,19 € pour le dossier 10VALPATI « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », un montant total de subventions de 180 851,19 €, conformément aux annexes 1, 2, 3 et 4 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - *sur proposition du service technique de contrôle,
 - *ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
 - *ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants financiers relatifs à la réalisation de travaux de restauration de la tour lanterne et des intérieurs de la Chapelle de la Vierge de l'église abbatiale de Mondaye, joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-537

sur la culture : contribution au rayonnement de la Région

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET,
Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL,
M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mme FÉRET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de procéder au remboursement, sur la base du barème appliqué par la Région, des déplacements de M. Christophe DOUCET de son domicile au siège de la Région, dans le cadre de l'exposition « PaySage » réalisée au titre du projet de coopération entre la Région Basse-Normandie et la Conférence Régionale des Elus de Côte Nord (Québec) qui se déroulera à l'Abbaye-aux-Dames du 1^{er} octobre au 3 novembre 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec M. Christophe DOUCET, la convention correspondante, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-538

sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURRET,
Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL,
M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mme FÉRET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 109 750 € pour le dossier 10FRESPARF « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 109 750 € à la Commune de Saint-Cénéri-le-Gérei, au titre du programme « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le contrat d'Objectifs et de Moyens (2010-2011-2012) de ce relais et le cas échéant, à apporter tous les compléments utiles, dans les limites du projet adopté par la Région et sous réserve de la contractualisation autour du projet entre la collectivité bénéficiaire et la structure d'appui, ainsi que la convention financière annuelle, pour l'exercice 2010, de ce même relais, joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-539

sur la culture : accès à la culture pour les publics empêchés

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET,
Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL,
M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mme FÉRET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 71 758,40 € pour le dossier 10FPUBLEMP « Accès à la culture pour les publics empêchés » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Accès à la culture pour les publics empêchés », un montant total de subventions de 71 758,40 €, conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention biannuelle *Mission régionale de développement de la lecture en milieu pénitentiaire Basse-Normandie 2009-2011* entre la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire (Ministère de la Justice), la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie, la Région Basse-Normandie et le Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-540

sur la culture : inventaire général du patrimoine culturel

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Inventaire du Patrimoine Culturel » de 80 000 €, votée en 2010, un montant de 37 482,08 €, ventilé comme suit :

- 23 683,73 € au titre du dossier 10YENUMERI « Numérisation des dossiers d'inventaire »,

- 13 798,35 € au titre du dossier 10YEPUBLIC « Aide à la publication » ;

- d'émettre un titre de recettes de 4 600 € à l'encontre de la ville d'Hérouville-Saint-Clair, pour le dossier « Aide à la publication » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-541

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 9 792 €, réparti comme suit :

- 600 € au Mouvement Européen de Cabourg pour l'exposition « L'Europe »,
- 1 192 € à la Mairie de Giberville pour un échange de jeunes,
- 3 000 € à l'Association Guillaume VAL pour un échange de jeunes,
- 2 000 € à l'Association Avril pour l'accueil de 4 SVE (Service Volontaire Européen),
- 3 000 € à l'Association des Jeunes Européens pour son Université d'été ;

- d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration, des personnes extérieures à la Région faisant partie de la délégation qui se rendra à Lexington du 6 au 11 octobre 2010, à savoir les personnes extérieures suivantes :

- . Patrice ANQUETIL, France 3,
- . François BRILLET, France 3,
- . Florine EBBHAH, France 3,
- . Bruno MUNCH, France 3,
- . Jean-Jacques LEROSIER, Ouest-France,
- . Didier CHARPIN, France Bleu,
- . Juan Luis ARAGON du journal le Monde (à confirmer),
- . Sébastien VALLEE et Mme Aurélie FERRUT (Ambassadeurs bas-normands (tirés au sort le 22 juillet 2010),
- . Josette TRAVERT, Université de Caen,
- . Christine MEAR, Interprète,
- . Cyrille BERLAND, Tocques Rebelles,
- . Mme Marie LIGNAC, Tocques Rebelles, du 28 septembre au 11 octobre 2010,
- . Alexandre FAVIER, Tocques Rebelles, du 22 septembre au 11 octobre 2010,
- . Nicolas JOURDAN, Isigny Ste Mère, du 22 septembre au 11 octobre 2010 ;

- la prise en charge par les dépenses de Régie, des dépenses de restauration des différents acteurs Régionaux sur place à Lexington lors des dîners de Relations Publiques,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-542

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale
FEDER 2007/2013 – réajustement de subventions FEDER suite à des sous-réalisations**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- sur l'AE « Subvention Globale FEDER » de 9 250 000 €, votée en 2008, un montant de 13 692,48 €, au titre du dossier « 10 YAFEDERF – Subvention Globale FEDER Fonct AE » (sous-mesure 4.1.2),

- sur l'AP « Subvention Globale FEDER » de 9 250 000 €, votée en 2008, un montant de 23 285,27 €, au titre du dossier « 10 YAFEDERI – Subvention Globale FEDER Invest AP » (sous-mesure 2.4),

- sur l'AP « Subvention Globale FEDER » de 4 834 400 €, votée en 2009, un montant de 43 427,75 €, au titre du dossier « 10 YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest AP » (sous-mesure 4.1.2.),

- sur l'AE « Subvention Globale FEDER » de 3 000 000 €, votée pour 2010, un montant de 80 000 €, au titre du dossier « 10 YAFEDERF Subvention Globale FEDER Fonct AE » (mesure 1.3.1) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-543

**sur les affaires européennes et les relations internationales – subvention globale
FEDER 2007/2013 : Société Primex Logistic – implantation de l'entreprise à Honfleur
par voie de crédit-bail auprès de CM CIC LEASE**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 €, votée en 2010, un montant global de 505 000 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP », sous-dossier « Soutien aux grands projets structurants » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 505 000 € à CM CIC LEASE, pour l'implantation de l'entreprise PRIMEX LOGISTIC financée par voie de crédit-bail ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la société CM CIC LEASE, la convention de financement, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-544

**sur les affaires européennes et les relations internationales – subvention globale
FEDER 2007/2013 : Communauté Urbaine de Cherbourg – Système de priorité aux bus**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention Globale » de 8 000 000 €, votée en 2010, un montant global de 102 314,10 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention Globale FEDER Invest AP » - sous dossier « Soutien programme développement » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 102 314,10 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg, pour la mise en place d'un système de priorité aux bus ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-545

**sur les affaires européennes et les relations internationales – subvention globale
FEDER 2007/2013 : Communauté Urbaine de Cherbourg – Système d’aide à
l’exploitation du réseau de transport public et à l’information des voyageurs**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention globale » de 8 000 000 €, votée en 2010, un montant global de 140 525,00 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention globale FEDER Invest AP » - sous dossier « Soutien programme développement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région un montant de 140 525,00 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg, pour la mise en place d'un système d'aide à l'exploitation du réseau de transport public et à l'information des voyageurs ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-546

**sur les affaires européennes et les relations internationales – subvention globale
FEDER 2007/2013 : Communauté de Commune du canton de Lessay – Etude de
faisabilité sur l'aménagement de l'ancienne sablière de Millières**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Subvention globale » de 8 000 000 €, votée en 2010, un montant global de 5 403,13 € au titre du dossier 10YAFEDERI « Subvention globale FEDER Invest AP » - sous dossier « Soutien programme développement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du budget de la Région un montant de 5 403,13 € à la Communauté de Communes du Canton de Lessay, pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'aménagement de l'ancienne sablière de Millières ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-547

**sur les affaires européennes et les relations internationales – subvention globale
FEDER 2007/2013 : démarche collective du chantier Bilan Carbone® par l'Association
Normande des entreprises Alimentaires (ANEA) – Avenant**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention de financement joint en annexe modifiant la date de fin de l'opération portée par l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA) qui est ainsi prorogée de huit mois, soit jusqu'au 30 juin 2011,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-548

**sur les affaires européennes et les relations internationales – subvention globale
FEDER 2007/2013 : Association Habitat et Développement de l’Orne – Animation d’un
Espace Info-Energie 2010**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 €, votée pour 2010, un montant global de 62 763 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant de 62 763 € à l'Association Habitat et Développement de l'Orne pour l'action 2010 « Animation d'un Espace Info-Energie 2010 » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-549

**sur les affaires européennes et les relations internationales – subvention globale
FEDER 2007/2013 : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie Maine –
Inventaire phytosociologique des prairies « séchantes » de coteaux**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Subvention Globale » de 3 000 000 €, votée pour 2010, un montant global de 11 168 € au titre du dossier 10YAFEDERF « Subvention Globale FEDER Fonct AE » - sous dossier « Biodiversité ordinaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région un montant de 11 168 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine pour la mise en place d'un inventaire phytosociologique des prairies « séchantes » de coteaux ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-550

sur la coopération décentralisée et les droits de l'homme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET,
Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL,
M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AESUB « Coopération décentralisée » de 598 330 € votée en 2010, les montants suivants :

- . 9 000 € pour le dossier 10YD-CD-F – « Coop Déc – Divers AE »,
- . 1 000 € pour le dossier 10YDMACEDO – « Coop Déc – Macédoine » ;

- sur l'AESUB « Actions en faveur des droits de l'homme » de 390 000 € votée en 2010, un montant de 6 500 € pour le dossier 10YD-DDH « Droits de l'homme, Autres AE »,

- d'attribuer, sur le chapitre 930 du Budget de la Région :

- * au titre de la Coopération Décentralisée,

- un montant global de subventions de 10 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe 1,

- * au titre des Droits de l'Homme,

- un montant global de subventions de 6 500 €, réparti conformément au tableau joint en annexe 2,

- de prendre en charge, les frais d'hébergement, de logistique, de restauration aux frais réels et de l'ensemble des frais induits du sommet sur le commerce et le développement sur le thème du tourisme durable dans les pays les moins avancés (PMA) qui aura lieu à la Région du 11 au 17 octobre 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-551

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- sur l'AESUB « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 922 500 € votée en 2010 :

- un montant global de 21 000 € au titre du dossier 10TINGENIF « Renforcement de l'ingénierie » ventilé comme suit :

- . 9 900 € pour le « FACIT »,
- . 11 100 € pour « l'Ingénierie Territoriale »,

- un montant global de 17 440 € au titre du dossier 10TPROFESF « Accompagnement de la professionnalisation », ventilé comme suit :

- . 17 440 € pour les « Réseaux »,

• d'attribuer sur le chapitre 939, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du Tourisme », les subventions suivantes :

- 9 900 € au titre du FACIT, conformément à l'annexe jointe,

- 3 450 € à l'Association Tourisme et Culture en Pays de Coutances pour la mise en œuvre du programme d'actions 2010 sur la base d'une dépense subventionnable de 11 500 €,

- 7 650 € à la Communauté de Communes du Canton de Coutances pour la mise en œuvre du programme d'actions sur la base d'une dépense subventionnable de 25 509 €,

- 17 440 € à Accueil Paysan Basse-Normandie pour la réalisation du programme d'actions 2010 sur la base d'une dépense subventionnable de 47 070 € ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

. 24 juin 2010 pour les bénéficiaires mentionnés dans l'annexe,

. 1^{er} janvier 2010 pour l'Association Tourisme et Culture en Pays de Coutances, la Communauté de Communes du Canton de Coutances et Accueil Paysan Basse-Normandie ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-552

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

→ sur l'APSUB « Qualité dans le Tourisme » de 2 684 000 € votée en 2010, un montant global de 11 487,83 € au titre du dossier 10TFILIERI « Développement des Filières Prioritaires », ventilé comme suit :

- . 11 447,83 € pour le « Cheval »,
- . 12 258,07 € pour les « Projets Territoriaux »,
- . 420 000 € pour les « Aides aux entreprises »,

→ sur l'AESUB « Qualité dans le Tourisme » de 365 400 € votée en 2010, un montant de 16 000 € au titre du dossier 10TFILIERF « Développement des Filières Prioritaires, pour le « Cheval »,

→ sur l'APCPER « Structuration offre qualité tourisme » de 500 000 € votée en 2008, un montant de 28 261,97 €, au titre du dossier CP5T2240SI « Droit aux vacances pour tous » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 11 447,83 € € pour le « Cheval », conformément à l'annexe 1,

- 12 258,07 € à la Communauté de Communes de la Suisse Normande pour l'aménagement des sentiers de découverte, sur la base d'une dépense subventionnable de 49 032,28 €,

- 120 000 € à la SARL Société d'Exploitation des Etablissements CARNET pour la rénovation et la modernisation de l'hôtel Saint Pierre à Vire, sur la base d'une dépense éligible de 906 950,12 €,

- 300 000 € à la SCI de l'Orangerie pour la création d'un hôtel 4 étoiles à Bayeux, sur la base d'une dépense éligible de 3 082 395,99 €,

- 28 261,97 € pour le « Tourisme et Handicap », conformément à l'annexe 2 ;

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 16 000 € à la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise pour la réalisation d'une étude de vue de l'aménagement de l'écurie n° 5 du Haras de Saint-Lô, sur la base d'une dépense subventionnable de 43 056 €,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 6 avril 2010 pour la SARL Société d'Exploitation des Etablissements Carnet,
- 8 avril 2010 pour M. Joseph MONTIER,
- 28 avril 2010 pour la Communauté de Communes de la Suisse Normande,
- 28 mai 2010 pour la Communauté de Communes de Villedieu-les-Poêles,
- 2 juin 2010 pour la SCI La Grande Maison,
- 18 juin 2010 pour le Logis d'Equilly,
- 24 juin 2010 pour la SARL Gîte du Perron, la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise et la SCI de l'Orangerie ;

- de prévoir les modalités de paiement et de remboursement suivantes :

pour le dossier de la SCI de l'Orangerie

- 50 % de l'aide à la signature de la convention,
- 50 % de l'aide sur présentation des factures acquittées ou d'un récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalant au minimum à 30 % des dépenses prévues,

- les remboursements interviendront en 5 annuités constantes, selon l'échéancier suivant :

- 60 000 € au 1er octobre 2012,
- 60 000 € au 1er octobre 2013,
- 60 000 € au 1er octobre 2014,
- 60 000 € au 1er octobre 2015,
- 60 000 € au 1er octobre 2016,

pour le dossier de la SARL Société d'Exploitation des Etablissements Carnet

- 50 % de l'aide à la signature de la convention,
- 50 % de l'aide sur présentation des factures acquittées ou d'un récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalant au minimum à 30 % des dépenses prévues,

- les remboursements interviendront en 5 annuités constantes, selon l'échéancier suivant :

- 24 000 € au 1er octobre 2012,
- 24 000 € au 1er octobre 2013,
- 24 000 € au 1er octobre 2014,
- 24 000 € au 1er octobre 2015,
- 24 000 € au 1er octobre 2016,

pour les dossiers d'investissement

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement :

. des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

. dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention 10P00403 concernant la commune de Portbail pour la requalification du village de vacances « La Porte des Isles »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-553

sur la promotion touristique régionale : Comité Régional du Tourisme de Normandie

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mme FERET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention n° 10P00551 concernant le Comité Régional du Tourisme de Normandie pour le programme d'actions 2010, joint en annexe ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-554

**sur l'agriculture : investissements collectifs CUMA et installation hors CPER –
investissement**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mme FÉRET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Aide aux investissements collectifs CUMA et installation hors CPER » de 1 700 000 € votée en 2010, un montant de 16 000 € au titre du dossier 10DAPINSTI « Aide aux investissements collectifs CUMA et installation AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 16 000 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires, conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément au tableau joint en annexe, dans la limite de 4 000 € par bénéficiaire,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000 € sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-555

sur l'agriculture : installation CPER-fonctionnement

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, Mme GOBERT, M. TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mme FÉRET, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER de 5 000 000 €, votée en 2008, un montant de 52 500 €, au titre du dossier « CP5D4310SF Installation AE» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, selon les annexes 1 et 2, les subventions suivantes :

- 23 183 € au Pays du Perche Ornaïs, sur la base d'une dépense subventionnable de 46 195 € TTC,

- 29 317 € au Parc Naturel Régional du Perche, pour son projet territorial en faveur de la transmission des exploitations et de l'installation des jeunes, pour la période du 1er mai 2010 au 30 avril 2013, sur la base d'une dépense subventionnable de 39 235,40 € TTC,

- aux bénéficiaires des contrats de parrainage énumérés dans le tableau joint en annexe 3, les montants mentionnés sur cette liste pour un montant total de 33 889,61 €, ces crédits étant prélevés sur les reliquats de gestion disponibles à l'Agence de Services et de Paiement (ASP),

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour le dossier du Pays du Perche, en partenariat avec le PNR du Perche :

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- o une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire ;
 - o le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention jointe en annexe 4, relative à l'attribution des aides PIDIL 2010,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-556

**sur l'agriculture : compétitivité filière bois CPER – Fonctionnement ; Plan Végétal
pour l'Environnement – Investissement**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à
M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER Compétitivité Filière Bois de 662 000 €, votée en 2008, un montant de 6 000 €, au titre du dossier « Compétitivité filière bois AE » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 939, une subvention forfaitaire de 1 000 € à chacun des 6 bénéficiaires figurant sur la liste jointe en annexe 1, pour la réalisation d'un plan simple de gestion volontaire,

- à plusieurs bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 1 562 €, dans le cadre de l'enveloppe précédemment accordée à l'ASP (Agence de Services et de Paiement), pour la prise en charge des dossiers du plan végétal pour l'environnement 2010 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers des plans simples de gestion : les aides seront versées au vu de la notification d'agrément du CRPF des plans simples de gestion transmise à la Région, par le CRPF de Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-557

sur l'agriculture : filière équine hors CPER-fonctionnement

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière équine hors CPER » de 749 000 €, votée en 2010, un montant global de 40 000 €, au titre du dossier «10DAECHEVF Filière équine AE », sous-dossier « Manifestations, soutiens et animation AE » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-558

sur l'agriculture : appui aux filières CPER – filières animales – investissement et fonctionnement

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

→ sur l'APCPER « Appui aux filières » de 1 351 000 €, votée en 2008 un montant global de 83 168,94 € au titre du dossier « CP5D4220SI appui aux filières AP » ventilé comme suit :

- 19 858,62 € pour le sous-dossier « l'Elevage bovin-ovin AP »,
- 63 310,32 € pour le sous-dossier « la Filière porcine AP » ;

→ sur l'AECPER « appui aux filières CPER » de 4 549 000 €, votée en 2008, un montant de 18 475 € au titre du dossier « CP5D4220SF Appui aux Filières AE », sous-dossier « l'Elevage bovin-ovin AE » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget 2010 de la Région**

Au titre des filières bovine et ovine

- 19 858,62 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail en filières bovine et ovine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans les tableaux joints en annexe n° 1,

Au titre de la filière porcine

- 63 310,32 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements d'amélioration de l'environnement en filière porcine, conformément aux montants d'aide individuelle présentés dans le tableau joint en annexe n° 2 ;

*** sur le chapitre 939 du Budget 2010 de la Région**

Au titre des filières bovine et ovine

- 18 475 € à la fédération régionale des groupements de défense sanitaire (FRGDS), pour son programme d'actions 2010 sur la lutte collective contre les maladies à forte incidence économique en élevage ovin, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 32 510 € HT (taux d'aide de 40 % sur les frais d'analyses ; 80 % sur les frais d'animation ; 50 % sur les outils de communication) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

*** pour les investissements :**

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables conformément aux tableaux joints en annexes n° 1 et n° 2 (taux d'aide à 40 %), dans la limite de 4 000 € par bénéficiaire,
- des acomptes (pour les investissements) pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 4 000 € HT, la subvention correspondante de 1 600 € sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

*** pour le fonctionnement :**

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables et pourcentages définis ci-dessus,
 - une avance (fonctionnement) représentant 50 % de l'aide sera accordée sur demande écrite du bénéficiaire, le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention avec la FRGDS (Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire), jointe en annexe n° 3,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-559

**sur l'agriculture : aide aux investissements agroalimentaires et transformation
fermière CPER – Investissement**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à
M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation de programme pluriannuelle de 9 000 000 € votée en 2008 pour les industries agroalimentaires en contrat de projets, un dossier « AP aide aux investissements agroalimentaires » d'un montant de 269 969,70 € ;

- d'attribuer :

- 269 969,70 € à l'entreprise SAS Filpromer, pour son programme d'investissements « Développement d'un atelier de fumaison et d'un atelier de préparation de portion en barquette », sur la base d'un taux d'aide de 15 % d'une dépense subventionnable fixée à 1 799 798 € HT, conformément à l'annexe 1 ;

- à l'ASP, sur le chapitre 909, pour la prise en charge des dossiers d'investissements agroalimentaires 2010, un montant supplémentaire de 500 000 €, portant ainsi le montant total attribué à l'ASP à ce titre, à 2 500 000 € ;

- à divers bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, sur la base d'un taux d'aide et montants subventionnables indiqués dans ce tableau, pour un montant total de 454 487,56 € dans le cadre de l'enveloppe de 2 500 000 € attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers « Investissements agroalimentaires » au titre de l'année 2010 ;

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 1 (hors SAS FILPROMER) les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe pour un montant total de 454 487,56 €, sur la dotation qui lui a été attribuée,

- d'autre part à verser sur ces dossiers (hors SAS FILPROMER), la contrepartie FEADER pour un montant égal au montant de la contrepartie régionale,

- de prévoir les modalités de paiement suivantes aux bénéficiaires :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants subventionnables,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'approuver le projet du prochain appel à candidatures pour le soutien aux investissements agroalimentaires (mesure 123 du FEADER), joint en annexe 2;

- d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 909 du budget 2010 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SAS FILPROMER, la convention jointe en annexe 3,

- l'avenant n° 1 à la convention attributive d'une aide de la Région et du FEADER « Investissements de transformation à la ferme », dossier 121.10.D061.000008, joint en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-560

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER – fonctionnement (mesure 133 FEADER)

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer :

- à l'ASP (Agence de Services de Paiement), sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour la prise en charge des dossiers « Promotion des produits sous signes officiels de qualité » au titre de l'année 2010, un montant de 200 000 €,
- aux bénéficiaires cités en annexe n° 1, les montants respectifs de subventions (part Région) figurant dans cette même annexe, pour un montant total de 181 723,94 € dans le cadre de l'enveloppe de 200 000 € attribuée à l'ASP ;

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part, à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe n° 1, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe pour un montant total de 181 723,94 €, sur la dotation 2010 qui lui a été attribuée,
- d'autre part, à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER pour un montant total de 181 723,92 € ;

- de prévoir les modalités de paiement aux bénéficiaires suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants retenus au titre de l'assiette de dépenses éligibles retenues et un taux d'aide maximum de 70 %,
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le (les) fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de subvention accordée,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle éligible, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour ces dossiers;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-561

**sur l'agriculture : politiques de qualité CPER – fonctionnement et qualité hors CPER –
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à
M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

→ sur l'AEHCPER de 460 000 € votée en 2010, un montant global de 360 851,50 €, au titre du dossier « 10DAEQUAVF Qualité AE », ventilé comme suit :

- 190 374 € pour la qualité AE,
- 170 477,50 € pour l'agriculture biologique AE ;

→ sur l'AECPER de 3 412 000 € votée en 2008, un montant global de 86 316 €, sur le chapitre 939 du budget de la Région au titre du dossier « CP5D4230SF Politiques de Qualité AE » - sous-dossier « autres signes de qualité AE » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- à l'association La Cuisine se Met en 4, un montant de 20 000 € (sur la ligne Qualité HCPER) correspondant à une dépense prévisionnelle éligible de 152 200 € HT pour l'organisation du Festival Automne Gourmand 2010,

- à l'IRQUA Normandie, un montant de 119 090 € (sur la ligne Qualité HCPER) correspondant à une dépense prévisionnelle éligible de 315 000 € TTC pour son programme annuel d'animation et un montant de 137 600 € (86 316 € sur la ligne Qualité du CPER et 51 284 € sur la ligne Qualité HCPER) correspondant à une dépense prévisionnelle éligible de 177 000 € TTC, pour son programme annuel d'appui technique ;

- à Gilles VEIGNEAU un montant de 280 € (sur la ligne Qualité HCPER), pour la certification en agriculture biologique de sa production sur la base d'une dépense éligible de 560 € HT ;

- à Catherine ANGRAND un montant de 197,50 € (sur la ligne HCPER) pour la certification en agriculture biologique de sa production sur la base d'une dépense éligible de 395 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes hors certification biologique :

- une avance de 50 % sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, accompagné des éléments complémentaires mentionnés dans les conventions respectives jointes en annexes n° 1,2 et 3,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour ces dossiers;

- d'autoriser le Président à signer avec :
 - l'association La cuisine se Met en 4, la convention jointe en annexe 1,
 - l'association IRQUA Normandie, les conventions jointes en annexes 2 et 3,
 - l'ASP (Agence de Services et de Paiement), relative à la gestion en paiement associé de la conversion à l'agriculture biologique (FEADER mesure 214 D) au titre de l'année 2010, la convention jointe en l'annexe 4,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-562

sur l'agriculture : PMPOA Hors CPER – Investissement

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à
M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de remplacer le tableau annexé à la délibération n°10-448 du 25 juin 2010 par le tableau, joint en annexe 1 à la présente délibération, qui présente les subventions ou parts de subvention restant à verser pour les bénéficiaires listés ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-563

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER - investissement - installation des jeunes pêcheurs

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un montant de 993,75 € au titre du dossier CP5P4510SI « Aide à la première installation des jeunes pêcheurs AP » - sous dossier « Aide à l'installation des jeunes pêcheurs AP » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, conformément au règlement régional adopté par délibération N°08-625 du 11 juillet 2008, une subvention de 993,75 € à M. Patrice MAHE, acquéreur du navire « l'AY », soit 3,75 % d'une dépense prévisionnelle de 26 500 € HT ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : la totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-564

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER - investissements à bord des navires de pêche

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURRET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPER « Filière Pêche CPER » de 698 000 €, votée en 2008, un montant de 1 800,83 € au titre du dossier CP5P4510SI « Aide aux investissements à bord des navires de pêche AP » - sous dossier « Actions en faveur de la flottille de pêche AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements à bord des navires de pêche, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-625 du 11 juillet 2008, les subventions suivantes :

- 560,18 € à M. Vincent GIROULT - Navire « HERMES », soit 5 % d'une dépense prévisionnelle de 11 203,70 € HT ;

- 715,50 € à M. Christophe ANQUETIL - Navire « OCEANO NOX », soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 9 540 € HT ;

- 525,15 € à M. Michel HERSENT - Navire « MONACO DU NORD II », soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 7 002 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables précités,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-565

**sur la pêche et les cultures marines – investissement : filière cultures marines HCPER –
Projets pilotes**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à
M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Filière Cultures Marines de 320 000 €, votée en 2010, un montant global de 100 000 €, au titre du dossier «10PILOTECM Filière Cultures Marines HCPER AP » - sous-dossier « Investissements en faveur de projets pilotes AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des Investissements en faveur de projets pilotes, conformément au règlement régional adopté en Assemblée Plénière par délibération n° 10-54 du 24 juin 2010, la subvention suivante :

- 100 000 € à l'EARL K'DUAL OSTREIOUEST, pour le projet « La culture d'huîtres en poches suspendues », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 427 763 € HT.

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'EARL K'DUAL OSTREIOUEST, la convention jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-566

sur la pêche et les cultures marines - filière pêche HCPER – investissement - Projets pilotes

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Filière pêche de 530 000 €, votée en 2010, un montant global de 100 000 €, au titre du dossier « 10PILOTEP Filière pêche HCPER AP », sous dossier « Investissements en faveur de projets pilotes AP » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements en faveur de projets pilotes, conformément au règlement régional adopté en Assemblée Plénière par délibération n°10-54 du 24 juin 2010, la subvention suivante :

- 100 000 € à la société NAVIRE-INNOVATION, pour : « Le bateau de pêche de demain » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 350 900 € HT, conformément à l'annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50% pourra être versée sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la société « Navire Innovation », la convention jointe en annexe 2, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-567

**sur la pêche et les cultures marines : filière Pêche hors CPER – fonctionnement –
Promotion – Qualité – Valorisation des produits de la pêche – Manifestations**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mmes FÉRET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Filière Pêche Hors CPER de 300 000 €, votée en 2010, un montant de 30 000 € au titre du dossier «10PMANIFP Filière Pêche HCPER - promotion, qualité et valorisation des produits de la pêche AE» - sous-dossier « Promotion qualité valorisation des produits de la pêche dans le cadre des manifestations AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 15 000 € à la Mairie de Port en Bessin, pour l'organisation de « Le goût du large, fête de la coquille Saint-Jacques et des produits de la pêche, festival de chants de marins et forum des métiers de la pêche – édition 2010 », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 41 000 € TTC,

- 15 000 € à la CCI Centre et Sud Manche, pour l'organisation de la « 8^{ème} édition du Festival des coquillages et des crustacés – édition 2010 », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 53 480,63 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la CCI Centre et Sud Manche, la convention jointe à l'annexe 1,

- avec la Mairie de Port-en-Bessin-Huppain, la convention jointe à l'annexe 2 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-568

sur la pêche et les cultures marines - ressources et milieu hors CPER - études et recherche

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AESUB Filière Ressources et Milieu Hors CPER, de 377 000 €, votée en 2010, un montant global de 194 180 € au titre du dossier « 10PETURECH Filière Ressources et Milieu Hors CPER, pour « Etudes et Recherche AE », ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- un montant total de subvention de 89 680 € à IFREMER pour le programme 2010 « Environnement Ressources Conchyliques et Littoral de Basse Normandie PERLBN » sur la base d'une dépense prévisionnelle de 674 350 € HT, réparti comme suit :

- 30 000 € pour le projet AGIL BN (Aide à la Gestion Intégrée du Littoral), sur la base d'une dépense prévisionnelle de 196 920 € HT,
- 59 680 € pour le projet OGIVE (Outils de Gestion Intégrée et de valorisation des Ecosystèmes Conchyliques Normands), sur la base d'une dépense prévisionnelle de 477 430 € HT ;

- un montant total de subvention de 64 500 € au SMEL pour le programme d'appui scientifique et technique aux filières pêche et cultures marines au titre de 2010, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 162 742,22 € TTC, réparti comme suit :

- 55 000 € pour le projet « Soutien à la conchyliculture bas-normande dans la lutte contre les surmortalités estivales de naissain », sur la base d'une dépense éligible de 135 319,32 € TTC,
- 5 000 € pour le projet «Projet technique et scientifique de conduite d'opérations de semi-juvéniles de coquilles Saint-Jacques », sur la base d'une dépense éligible de 13 351,50 € TTC,
- 4 500 € pour le projet «CABIOCRUST Recherche de moyens technologiques pour la création d'un casier à crustacés partiellement biodégradable », sur la base d'une dépense éligible de 14 071,40 € TTC ;

- 40 000 € au Comité Local des pêches de l'Ouest Cotentin, pour le « Projet technique et scientifique de conduite d'opérations de semi-juvéniles de coquilles Saint-Jacques », sur la base d'une dépense éligible de 98 700 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement figurant à l'article 4 – modalités de versement de la subvention dans les conventions jointes aux annexes 1, 2, 3 et 4 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'IFREMER, (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER), sis à Issy-Les-Moulineaux (92), les conventions jointes en annexe 1 et 2,

- avec le SMEL (Syndicat Mixte pour l'Équipement du Littoral), sis à Saint-Lô (50), la convention jointe à l'annexe 3,

- avec le Comité Local des Pêches de l'Ouest Cotentin, sis à Granville (50), la convention jointe à l'annexe 4 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-569

**sur la pêche et les cultures marines – fonctionnement : filière cultures marines CPER
« Appui aux projets de la Filière Cultures Marines »**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER « filière Cultures Marines CPER » de 427 000 €, votée en 2008, un montant de 61 000 €, au titre du dossier « CP5PROJECM – Appui aux projets de la filière Cultures Marines AE » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 61 000 € à la Section Régionale de la Conchyliculture (SRC) Normandie-Mer du Nord, pour son programme d'actions 2010 sur la base d'une dépense prévisionnelle de 191 700 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50% sera versée à la signature de la convention et sur demande écrite du bénéficiaire ;

- le solde, sur présentation :

- o d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et dépenses du programme d'actions, accompagné des justificatifs ayant permis son élaboration ;
- o d'un bilan technique des actions réalisées ;
- o des justificatifs attestant que la SRC a bien réalisé la publicité mentionnée à l'article 5 de la présente convention (photos, brochures, revue de presse...) ;

- dans le cas où les montants des dépenses réalisées seraient inférieurs à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'imputer les crédits correspondants, pour un montant total de 61 000 €, sur le chapitre 939 du budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Section Régionale de Conchyliculture (SRC) « Normandie, Mer du Nord », sise à Gouville sur Mer (50), la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-570

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURRET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 120 400 € votée en 2010, un montant de 12 100 € ventilé comme suit :

- 3 000 € au titre du dossier 10JPBP « Partenariat »,
- 9 100 € au titre du dossier 10JPVAE « Validation des Acquis de l'Expérience », sous dossier « VAE accompagnement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du partenariat*

- 3 000 € au Lycée Mezeray à Argentan,

** au titre du programme Accueil Information Orientation*

- 1 129,75 € au Groupement Interconsulaire Manche Groupe FIM CFA à Agneaux,
- 10 146,99 € à BTP CFA Basse-Normandie – Manche à Coutances,

** au titre de la VAE :*

- 9 100 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 1,

- de modifier la délibération n° 10-358 du 28 mai 2010 comme suit :

- la subvention au titre du programme Partenariat de 78 000 € est attribuée à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) et non à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Calvados comme indiqué initialement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-571

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : accord-cadre régional pour encourager, développer et valoriser la place des femmes dans les métiers du bâtiment et des travaux publics

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'accord-cadre régional pour encourager, développer et valoriser la place des femmes dans les métiers du bâtiment et des travaux publics ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'accord-cadre régional ci-dessus mentionné, joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-572

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en
faveur des demandeurs d’emploi**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à
M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 € votée pour 2010, un montant de 465 373,27 € réparti comme suit :

- 391 373,27 € au titre du dossier 10JFELANS « ELANs 2010 »,
- 74 000,00 € au titre du dossier 10JRESO « Réseau d'accueil » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices (ELANs)

- 391 373,27 € à divers organismes, conformément à l'annexe 1,

* au titre du réseau d'accueil

- 74 000,00 € à l'Association Régionale des Missions Locales et PAIO de Basse-Normandie ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 et 3, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- de modifier la délibération n° 10-359 de la Commission Permanente en date du 28 mai 2010, en attribuant la subvention de 81 336 € à la Mission Locale du Sud Manche au lieu, comme indiqué dans l'annexe n° 2 de la délibération précitée, de la PAIO du Sud Manche ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-573

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation Professionnelle Continue » de 4 740 000 €, votée en 2010, un montant de 278 629,20 € réparti comme suit :

- 54 143,20 € au titre du dossier « 10JFINDIV – Financements individuels de formation »,
- 4 576 € au titre du dossier « 10JPECM – programme métiers de la mer et des cultures marines »,
- 220 000 € au titre du dossier « 10JPFG – programme de formation générale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre des financements individuels

- 54 143,20 € à divers organismes, conformément à l'annexe 1,

* au titre du programme « Métiers de la mer et des cultures marines »

- 4 576 € à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM),

* au titre du programme de Formation Générale

- 220 000 €, à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour la mise en œuvre et la validation du DAEU A et B,

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-574

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation – un emploi »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. MARIE ne prenant pas part au vote,

- de désaffecter sur l'AESUB « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 €, votée en 2010, un montant de 3 670,40 € au titre du dossier « 10JFOREM – une formation un emploi » ;

- d'affecter sur l'AESUB « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 €, votée en 2010, un montant de 354 602,04 € au titre du dossier « 10JFOREM – une formation un emploi », réparti comme suit :

- 352 802,04 € au titre des « financements des opérations individuelles et collectives »,
- 1 800,00 € au titre des primes à l'accompagnement spécifique ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi » :

- 8 229,20 € pour des actions individuelles, conformément à l'annexe 1,
- 344 572,84 € pour des actions collectives, conformément à l'annexe 2,
- 1 800,00 € pour l'accompagnement de publics prioritaires, conformément à l'annexe 4 ;

- d'annuler la subvention de 3 670,40 € attribué à Forget Formation, par délibération n°09-1010 de la Commission Permanente en date du 18 décembre 2009, pour un parcours de formation, en raison de la non admissibilité du demandeur d'emploi ;

- d'autoriser l'AFPA, conformément à l'annexe 3, pour répondre à la demande d'une entreprise bas-normande, à engager la formation individualisée sur les crédits du marché n° CR CF 10 14 0179 financé par la Région au titre de 2010 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 5, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-575

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : gestion de la rémunération
des stagiaires**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURRET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusées :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à
M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation Professionnelle Continue – Rémunération des stagiaires » de 15 800 000 €, votée en 2010, un montant de 1 985 000 € au titre du dossier « 10JAREM – rémunération des stagiaires » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-576

sur la formation tout au long de la vie : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée pour 2010, un montant de 700 € au titre du dossier « 10JMPFSE – Microprojets associatifs »

- d'affecter sur la subvention globale FSE de 32 145 000 € attribuée à la Région pour 2007-2013, une programmation de :

- 550 000 € pour le Programme de Formation de Base, portant sur le coût des formations 2011 (bons de commande des marchés pluriannuels engagés en 2011), avec un taux d'intervention du FSE de 50 % ;

- de modifier la délibération n°10-362 de la Commission Permanente du 28 mai 2010 afin de porter le montant de la subvention à 17 700 € à l'association Croc'cinelle de la Risle au lieu de 18 400 € initialement prévu, pour l'aide au démarrage d'une production maraîchère en vue d'approvisionner une AMAP, représentant 79,97 % du coût du projet établi à 22 133 €, compte tenu du nouveau plan de financement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-577

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : moderniser les outils
(Polytechnicum de Normandie – Ingenium)**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Moderniser les outils » de 250 000 € votée en 2010, un montant de 68 750 € au titre du dossier 10JINGFO « Moderniser les outils » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 68 750 € à l'association Polytechnicum de Normandie, pour la mise en place du projet « Objectif Créa » pour dynamiser et accompagner la création d'entreprises en Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-578

sur la formation tout au long de la vie : apprentissage – investissements

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURRET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Investissement dans les Centres de Formation » de 4 841 500 € votée en 2010, un montant de 102 121 € sur le dossier 10JINVT ventilé comme suit :

- 72 438 € au titre du sous-dossier 10JINVBATI « Investissement dans les centres de formation du bâtiment »,

- 29 683 € au titre du sous-dossier 10JINVAGRI « Investissement dans les centres de formation agricoles » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 901 du Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément à l'annexe jointe :

- 64 267 € à l'Association Régionale BTP CFA BASSE-NORMANDIE, pour le BTP CFA CALVADOS,

- 8 171 € à l'Association Régionale BTP CFA BASSE-NORMANDIE, pour le BTP CFA MANCHE,

- 6 361 € à l'EPLEFPA ALENCON-SEES pour le CFA de SEES,

- 23 322 € à la FRMFR pour l'IREO de CONDE SUR VIRE ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-579

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURRET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à
M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Fonctionnement des CFA » de 35 200 000 € votée en 2010, un montant de 366 043,85 € ventilé comme suit :

- 78 150 € au titre du dossier 10JBCFA « Aide au fonctionnement des CFA », sous-dossier 10JBFCTCFA « Fonctionnement ordinaire des CFA »,

- 287 893,85 € au titre du dossier 10JBCOM « Contrat d'Objectifs et de moyens relatif au développement de l'apprentissage répartis comme suit :

- . 190 897 € pour le sous-dossier 10JBCOM1 « Contrat d'Objectifs et de moyens – Axe 1 »,

- . 83 423,50 € pour le sous-dossier 10JBCOM2 « Contrat d'Objectifs et de moyens – Axe 2 »,

- . 10 003,35 € pour le sous-dossier 10JBCOM3 « Contrat d'Objectifs et de moyens – Axe 3 »,

- . 3 570 € pour le sous-dossier 10JBCOM7 « Contrat d'Objectifs et de moyens –Axe 7 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 366 043,85 € réparti comme suit :

- 78 150 € à l'Association de Gestion du 3 IFA, pour le fonctionnement 2009 du CFA,

- 4 282 € à l'Association de Gestion du 3 IFA, pour la régularisation des subventions de transport, hébergement et restauration au titre du COM axe 3,

- 630,55 € à l'EPLEFPA d'Alençon-Sées, organisme gestionnaire du CFA de Sées, pour la régularisation des subventions de transport, hébergement et restauration au titre du COM axe 3,

- 5 090,80 €, pour le Fonds Social Apprenti, au titre du COM axe 3, conformément à l'annexe 1,

- 22 287,50 €, au titre des budgets participatifs, au titre du COM axe 2, conformément à l'annexe 2,

- 3 570 €, au titre des bilans cognitifs, à l'EPLEFPA de Vire, organisme gestionnaire du CFA Agricole de Vire « Les champs de Tracy », au titre du COM axe 7,

- 61 136 € pour l'association ALFAH, au titre du COM axe 2,

- 190 897 € pour l'évolution de la carte des formations par la voie de l'apprentissage, au titre du COM axe 1, conformément à l'annexe 3,

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-580

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des
emplois tremplins, contrats aidés, adultes relais et emplois jeunes**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à
M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 10 abstentions : MM. AUGIER, BRUNEAU (pouvoir Mme GAUGAIN), Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, pour ce qui concerne le dossier 10JAETP « Formation des emplois tremplins »,

- d'affecter sur l'AESUB « formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 €, votée en 2010, un montant global de 10 834,40 € réparti comme suit :

- 3 625,60 € au titre du dossier 10JAETP « Formation des emplois tremplins »,

- 7 208,80 € au titre du dossier 10JAFCA « Formation des Contrats Aidés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 10 834,40 €, réparti comme suit :

- 3 625,60 € pour les emplois-tremplins, conformément à l'annexe 1,

- 7 208,80 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-581

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » « Formation des actifs et des salariés »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée en 2010, les montants suivants :

- 104 101 € pour le programme « Aide au reclassement » répartis comme suit :

- . 4 101 € au titre du sous-dossier 10JCTPCRP,
- . 100 000 € au titre du sous-dossier 10JRECL,

- 93 644 € pour le programme « Formation des actifs » - sous-dossier 10JFSAL « Formation des salariés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du programme « Aide au reclassement », conformément à l'annexe 1

➤ dispositif des salariés licenciés :

- 294 € à l'Ecole de conduite du 6 juin,
- 1 691 € au GRETA Sud Normandie,
- 520 € à la FCPS,
- 1 596 € à l'ACSEA Lisieux ;

➤ 100 000 € à la SNA Tourouvre ;

* au titre du programme « Formation des actifs »,

- 16 832 € à la Fédération Régionale des Familles Rurales,
- 7 176 € à l'entreprise Fouchard,
- 69 636 € à OPCALIA ;

- d'imputer la somme de 1 339 € concernant des actions de formation pour les salariés licenciés économiques réalisées par des centres AFPA de Basse-Normandie sur les marchés attribués pour 2010 à l'AFPA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-582

sur les marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- sur l'AESUB « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 € votée en 2010, un montant global de 3 742,54 € au titre du dossier 10JCFO « Programme Qualifiant-Chèque-formation »,

- sur l'AESUB « Formation tout au long de la vie » de 4 740 000 € votée en 2010, un montant global de 16 576,56 € au titre du dossier 10JAGRI « Programme Installation en agriculture » ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques de formations décrites en annexe 1, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-583

sur les aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 13 716 726 € votée en 2010, 2 487 086,50 € au titre du dossier 10CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel »,

- sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 620 748 € votée en 2010, les montants suivants :

- . 100 000 €, au titre du dossier 10CINVINDF « Soutien à l'investissement immatériel industriel »,

- . 253 495 €, au titre du dossier 10CEXPORF « Soutien à l'export » ;

- d'attribuer, les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

➤ au titre des retours de fonds aux Conseils Généraux dans le cadre du cofinancement des ARE :

- 82 467 € en faveur du Conseil Général du Calvados,

- 164 500 € en faveur du Conseil Général de la Manche,

- 220 119,50 € en faveur du Conseil Général de l'Orne ;

➤ au titre de l'ARE

- 520 000 € pour un bénéficiaire, conformément aux annexes 1 et 1 bis,

➤ au titre du soutien à la mise en œuvre de Partenariats Publics Privés de Proximité (PPPP)

- 1 500 000 € en avance remboursable à la Société GB4P, ,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

➤ au titre du soutien aux Grands Projets (emplois)

- 100 000 € en subvention, à la SAS EIKON LOGISTICS,

➤ au titre du FRAEX individuel

- 231 245 € en subvention, pour 3 bénéficiaires, conformément à l'annexe 4,

➤ au titre du FRAEX collectif

- 22 250 € en subvention, pour 1 bénéficiaire, conformément à l'annexe 4bis,

- d'approuver les bilans récapitulatifs des ARE attribuées et des recettes enregistrées, conformément aux annexes 2, 2 bis, 2 ter ;

- d'attribuer, via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, aux bénéficiaires figurant en annexe 3, les aides indiquées au titre du dispositif « Accès aux marchés »,

- de se prononcer favorablement :

- au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur le prêt des entreprises répertoriées en annexe 5,

- sur le principe de la signature des chartes de partenariat « création » et « transmission » par tous les Présidents ou représentants des réseaux de la création, reprise et transmission d'entreprises ;

- d'adopter :

- les chartes de partenariat « création » et « transmission », jointes en annexe 6,

- les principes suivants :

- l'absence de participation d'une structure du réseau de la création, reprise ou transmission d'entreprise à la démarche via la non signature de la/les chartes la concernant ne pourra pas aboutir à des financements régionaux ultérieurs,
- à l'inverse, une participation d'une structure du réseau de la création, reprise ou transmission d'entreprise à la démarche via la signature de la/les chartes la concernant ne garantit pas l'octroi d'un soutien financier régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-584

sur les aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY,
MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI,
Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY,
M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN,
M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 13 716 726 € votée en 2010, un montant de 500 000 € au titre du dossier 10CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise, un montant de 500 000 € en prêt à taux nul pour la SARL GRAPH 2000 ;

- de modifier, par avenant à la convention signée le 24 juillet 2009, attribuant à la SAS PRIMEX LOGISTIC une subvention de 215 641 € au titre des Grands Projets, l'assiette des dépenses retenues à hauteur de 1 433 046 €, sans incidence sur le montant de l'aide attribuée initialement ;

- d'annuler le titre de recette de 4 000 € émis à l'encontre de la Société SOLARIS à Avranches dans le cadre de son dossier de PRCE accordée en septembre 2006 et de le clore définitivement ;

- d'autoriser le Président à :

- procéder au versement du solde de 214 320 € à la SA FILTRAUTO, sur la base de 90,48 % des investissements prévus et au vu de la situation, au plan social, de l'entreprise au 31 décembre 2009,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-585

sur les aides aux entreprises : création d'entreprise – soutien en faveur de l'Espace Régional de Ressources pour l'Emploi, la Formation et les Métiers (ERREFOM)

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, Mme CAUCHY, MM. BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, M. MOURARET, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 620 748 € votée en 2010, un montant de 120 000 € au titre du dossier 10CCREAENF « Soutien à la création d'entreprises » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention de 120 000 € à l'Espace Régional de Ressources sur l'Emploi, la Formation et les Métiers, au titre de la gestion et l'animation du site Entreprendre en Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-586

**sur les aides aux entreprises : mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en
difficulté face à la crise**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, BONNEAU, DUFOUR,
Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY,
Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT,
Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ,
M. DIGARD, Mme COUSIN, M. VALENTIN, Mme LOUWAGIE, M. DENIAUD,
Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, CAUCHY, M. MOURARET, Mme GAUGAIN
(pouvoir à M. BRUNEAU) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 13 716 726 € votée en 2010, un montant de 630 000 € au titre du dossier 10CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région, au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise, une subvention de 130 000 € à la SARL AMBIANCE HABITAT sise à Verson ;

- de se prononcer favorablement sur le principe d'un prêt à taux nul de 500 000 € pour la reprise de la Serrurerie et Mécanique Saint Loise (SMSL) sise à Agneaux, au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-587

sur le développement économique : Association Qualité Management – Bonnes pratiques – Club développement durable des entreprises bas normandes, expérimentation RSD²

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, BONNEAU, DUFOUR,
Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY,
Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT,
Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ,
M. DIGARD, Mmes COUSIN, LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, CAUCHY, M. MOURARET, Mme GAUGAIN
(pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 620 748 € votée en 2010, un montant de 17 215 € au titre du dossier 10CDDQUALF « Management, qualité développement durable pour les Bonnes Pratiques et le club DD des entreprises bas-normandes Expérimentation RSD² »;

- d'attribuer à l'AQM (Association Qualité et Management de Basse-Normandie), les aides suivantes :

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 3 000 € en subvention forfaitaire, pour l'opération « Bonnes Pratiques »,

- 14 215 € en subvention forfaitaire, pour le programme « club DD des entreprises bas-normandes Expérimentation RSD² », sous la condition que le budget réel soit impérativement supérieur à 40 000 € ; dans le cas contraire, il serait effectué pour ce second programme un paiement au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions « Bonnes Pratiques » et « Club DD des entreprises bas-normandes Expérimentation RSD² » visée aux annexes 1 et 2 complétées des annexes financières 3 et 4 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-588

**sur le développement économique : bassins en difficulté – SYSTEME U Nord Ouest –
versement du solde de la subvention dans le cadre de la construction d'un entrepôt
logistique pour produits frais à Ifs**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURRET, BONNEAU, DUFOUR,
Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, M. SODINI, Mme ERRARD, M. GODEFROY,
Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT,
Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ,
M. DIGARD, Mmes COUSIN, LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, CAUCHY, M. MOURARET, Mme GAUGAIN
(pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de modernisation industrielle » de 6 170 000 € votée en 2010, un montant de 174 315 € au titre du dossier 10CBASSIN « Bassins en difficulté » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 174 315 € à la société SYSTEME U Nord Ouest, pour clôturer le dossier d'OPEX ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 10-589

sur le développement économique – financement de la mission économique lors des jeux équestres de Lexington 2010 avec le Comité d'Expansion agroalimentaire de Normandie et l'association normande des entreprises alimentaires

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURRET, BONNEAU, DUFOUR,
Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE,
M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT,
Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ,
M. DIGARD, Mmes COUSIN, LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, CAUCHY, MM. MOURARET, SODINI,
Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE «Fonds de modernisation industrielle » de 2 280 000 €, votée en 2010, un montant de 29 154 € au titre du dossier 10CMODSECF – Modernisation sectorielle,

- sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 €, votée en 2008, un montant de 5 820 € au titre du dossier CP5C212000 – Soutien aux pôles et filières ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- une subvention complémentaire de 29 154 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, portant le montant total de la subvention à 181 704 € pour le soutien aux actions 2010 et début 2011 du CEAN, représentant un taux de 25,60 % du montant des dépenses éligibles,

- une subvention de 5 820 € à l'ANEA, représentant un taux de 60 % du montant des dépenses éligibles, pour le soutien à son programme d'actions dans le cadre des jeux équestres mondiaux de Lexington ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit procéder au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-590

sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, BONNEAU, DUFOUR,
Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE,
M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT,
Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ,
M. DIGARD, Mmes COUSIN, LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, CAUCHY, MM. MOURARET, SODINI,
Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE CPER « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant de maximum de 104 000 € au titre du dossier CP5C212000 « Soutien aux pôles et filières »,

- sur l'AE « Fonds de modernisation industrielle » de 2 280 000 €, votée en 2010, un montant de 60 000 € au titre 10CMODSECP « Modernisation sectorielle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région,

- 80 000 € à l'Association SOTRABAN, pour le programme de développement et de soutien à la filière sous-traitance pour une période de 12 mois, prenant effet au 1^{er} juillet 2010, soit un taux d'intervention de 17,46 % sur le montant des dépenses éligibles,

- 84 000 € à l'Association du Pôle de Compétitivité VALORIAL, pour le soutien au fonctionnement du pôle sur l'année 2010, réparti comme suit :

- . 60 000 € au titre de l'administration générale du pôle,

- . 24 000 € au titre de l'animation du pôle en Basse-Normandie pour les 7 derniers mois de 2010 ;

- de déroger à la règle à laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-591

**sur le développement économique – intelligence économique – appel à projets 2007 –
changement de dénomination et d'adresse CRITT BNC**

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURET, BONNEAU, DUFOUR,
Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE,
M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT,
Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ,
M. DIGARD, Mmes COUSIN, LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, CAUCHY, MM. MOURARET, SODINI,
Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de procéder à la modification de la dénomination et de l'adresse du siège du CRITT BN, conformément à l'avenant n°2 de la convention du 12 décembre 2008, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie Basse-Normandie Cotentin (CRITT BNC), l'avenant n°2 joint en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 10-592

sur le développement économique : aide exceptionnelle

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURRET, BONNEAU, DUFOUR, Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE, M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT, Mme JOZEAU-MARIGNÉ, MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, CAUCHY, MM. MOURARET, SODINI, Mme GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2010, un montant de 4 700 € au titre du dossier 10CENTRSOI « Aides aux entreprises sociales AP » - sous dossier « Aide ESS investissement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 4 700 € à la SCOP HIPPO FACTO, au titre de « l'aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

RÉGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DÉLIBÉRATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL RÉGIONAL

N° 10-593

**sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Fonds
Régional de Recherche et d'Innovation**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2010

Réunie le vendredi 24 septembre 2010, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

M. DESCHAMPS, SOUBIEN, TOURRET, BONNEAU, DUFOUR,
Mmes HEURGUIER, PIOLINE, BIHEL, ERRARD, M. GODEFROY, Mme ANNE,
M. MARIE, Mme LOWY, M. CHATELAIS, Mme BESNARD, M. TRAVERT,
MM. AUGIER, BRUNEAU, Mme de la PROVÔTÉ, M. DIGARD, Mmes COUSIN,
LOUWAGIE, M. DENIAUD, Mme LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Mmes FERET, GOBERT, CAUCHY, MM. MOURARET, SODINI,
Mmes JOZEAU-MARIGNÉ, GAUGAIN (pouvoir à M. BRUNEAU), M. VALENTIN ;

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril
2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur :

- sur l'APSUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 1 290 000 €, votée en 2010, les montants suivants :

- . 6 170 € au titre du dossier 10RPIOSEOI - Soutien à la recherche privée,
- . 30 010 € au titre du dossier 10RPIPOLEI - Soutien à la recherche collaborative privée et publique,

- sur l'AESUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 8 283 866 €, votée en 2010, les montants suivants :

- . 29 770 € au titre du dossier 10REURINTF - cofinancement de projets européens et collaborations internationales,
- . 205 298 € au titre du dossier 10REMERGEF - projets de recherche émergents,
- . 393 502 € au titre du dossier 10RALLDOCF – allocations doctorales,
- . 4 000 € au titre du dossier 10RDIFFUF - soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches,
- . 176 730 € au titre du dossier 10RPIOSEOF - soutien à la recherche privée,
- . 279 105 € au titre du dossier 10RPIPOLEF - soutien à la recherche collaborative privée et publique,
- . 163 000 € au titre du dossier 10RTTECNOF - soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie,
- . 22 100 € au titre du dossier 10RINCUBF - soutien à l'incubation et à la pré incubation,

- sur l'AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 €, votée en 2010, un montant de 2 300 € au titre du dossier 10JCRTE - Création Reprise Transmission d'entreprises,

• d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 6 170 € à 2 projets d'innovation présentés dans l'annexe 3, tableau a,
 - 30 010 € à 2 entreprises pour leur participation à des projets d'innovation au sein des pôles de compétitivité tels que présentés en annexe 3, tableau b,

*** sur le chapitre 939 du budget de la Région**

- 29 770 € au CNRS pour le cofinancement du projet TC2N dans le cadre du programme INTERREG IVA 2 Mers,
 - 205 298 € au Centre de Lutte contre le cancer François Baclesse, pour le projet de recherche émergent,
 - 393 502 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour les allocations doctorales financées à 100 %, conformément à l'annexe 2,
 - 4 000 € à Planète Sciences pour ses activités d'animation scientifique,
 - 176 730 € aux 7 projets d'innovation présentés dans l'annexe 3, tableau a,

- 279 105 € à 3 entreprises pour leur participation à des projets d'innovation au sein des pôles de compétitivité tels que présentés en annexe 3, tableau b,
- 54 500 € à ADRIA NORMANDIE pour la mise en œuvre du projet UMT TERESA,
- 41 000 € à ADRIA NORMANDIE pour la mise en œuvre du projet EHEDG,
- 58 500 € à ADRIA NORMANDIE pour sa participation aux réseaux nationaux d'experts du domaine agroalimentaire,
- 9 000 € à ADRIA NORMANDIE pour la sensibilisation des IAA régionales à la problématique d'une meilleure maîtrise de la qualité microbiologique des aliments,
- 22 100 € à Normandie Incubation pour le projet présenté en annexe 4 ;

*** sur le chapitre 931 du budget de la Région**

- 2 300 € à NORMANDIE INCUBATION au titre de la « Formation dans les entreprises et les associations » pour le programme « formation des actifs », présentée dans l'annexe 4 ;

- de modifier la délibération n°10-486 du 25 juin 2010 comme suit :

→ pour tenir compte de la désignation des candidats suivants :

- o Bertrand CHAMBION au LUSAC, directeur de thèse : Hamid GUALOUS,
- o Ingrid WALDSCHMIDT au CIRALE, directeur de thèse : Fabrice AUDIGIE,
- o Qiran LI au CRISMAT, directeur de thèse : Bernard MERCEY,
- o Alexandre FELLOUS, laboratoire de Physiologie et écophysiologie des mollusques marins, en remplacement de Rose GHEMRAWI, directeur de thèse : Pascal FAVREL,
- o Deux nouveaux candidats, conformément à l'annexe 1, en remplacement de Pierre SALOU et Delphine PATIN

→ pour tenir compte de la désignation de l'INSERM en tant que cofinanceur et organisme gestionnaire de la thèse de Thomas BERTRAND, directeur de thèse : Denis VIVIEN,

- d'autoriser le cofinancement en complément de la subvention FEDER du projet TC2N déposé dans le cadre du programme européen INTERREG IV A2 Mers, à hauteur de 29 770 €, sous réserve que le cofinancement par le FEDER soit effectivement accordé ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de Planète Sciences à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR